



CERCLE D'ÉTUDES SOCIALES DE BINCHE.

Les Syndicats Agricoles

RÉGIONAUX

Etude monographique
sur le syndicat agricole régional
de Flobecq

PAR

GEORGES MALHERBE

PRIX: 1 FRANC.

*Le cercle d'études sociales de Binche a publié et répandu depuis sa
fondation plus de 250,000 brochures sur la question sociale.*



UNIVERSIDAD COMERCIAL
DE DEUSTO
BIBLIOTECA

RENAIX

LEHERTE-COURTIN,
libraire,
rue de la Gare.

BRUXELLES

OSCAR SCHEPENS
Société belge de librairie
rue Treurenberg.

1902.

14305



CERCLE D'ÉTUDES SOCIALES DE BINCHE.

MONOGRAPHIE
DU
Syndicat Agricole Régional de Flobecq

Introduction

I. — Les syndicats agricoles d'achat en Belgique.

Le mouvement qui pousse vers l'association les populations rurales, a commencé en Belgique vers 1890. Depuis lors, les syndicats agricoles d'achat ont pris un développement extraordinaire, et notre pays en compte déjà un nombre considérable. Le tableau (1) suivant nous donnera une idée de ce mouvement. Nous y verrons, de 1895 à 1900, le nombre des syndicats agricoles d'achats, leur importance numérique et le chiffre de leurs achats collectifs en semences, en engrais, en denrées alimentaires pour le bétail et en machines agricoles.

PROVINCES	Années	Les Syndicats		Le montant des achats collectifs				
		Leur nombre	Leurs membres	Semences	Engrais	Matières alimentaires	Machines	Autres achats
Anvers	1895	42	3 994	6.621	168.222	177 139	730	5.700
	1896	51	6 214	8 819	301.074	329.976	3.663	15.624
	1897	78	7.411	6 917	370.200	480.436	905	15.500
	1898	80	7.242	7.100	392.019	405.210	4.010	49.080
	1899	82	7.401	8.205	407.245	497.547	785	44.050
	1900	87	7.425	6.410	317.440	398.410	30.560	22.890
Brabant	1895	59	4 066	8.313	267.480	211 819	4.478	448
	1896	68	5.425	10.442	346.087	358.449	755	3.425
	1897	87	6.408	13.544	397.408	414.302	210	4.808
	1898	89	6.813	115.402	4.401.205	1.414.209	13.000	5.050
	1899	93	6.997	106.457	4.604.202	1.620.395	15.400	6.893
	1900	112	7.444	48.240	597.890	878.245	41.215	34.855
Flandre-Occidentale	1895	47	2 594	44.591	479.600	433.513	4 390	5 427
	1896	20	2.857	45.952	616.517	464.091	580	4.436
	1897	30	3.310	47.642	692.547	490.045	904	2.001
	1898	34	3.385	25.709	702.318	496.005	745	2.090
	1899	34	3.398	26.394	703.211	494.093	9.440	2.450
	1900	54	3.520	24.345	684.414	244.490	4.840	36.740

(1) Exposé statistique de la situation des associations d'intérêt agricole (Publication du Ministère de l'Agriculture).



PROVINCES	Années	Les Syndicats		Le montant des achats collectifs				
		Leur nombre	Leurs membres	Semences	Engrais	Matières alimentaires	Machines	Autres achats
				Frs.	Frs.	Frs.	Frs.	Frs.
Flandre-Orientale	1895	28	2.196	2.702	221.424	421.694	1.649	3.047
	1896	31	3.301	10.363	374.282	270.074	1.637	4.155
	1897	37	3.900	14.514	442.282	285.044	603	5.300
	1898	39	4.003	45.402	446.314	296.002	708	6.095
	1899	41	4.475	14.567	517.244	208.005	4.640	8.946
	1900	43	4.342	11.216	442.247	212.440	4.780	3.046
Hainaut	1895	30	1.365	42.315	272.359	87.145	—	—
	1896	44	2.263	45.493	419.207	283.550	—	—
	1897	53	3.104	50.594	511.404	397.644	504	4.940
	1898	53	3.207	87.604	592.167	301.045	3.480	2.408
	1899	56	3.499	59.601	599.607	303.770	5.490	5.220
	1900	58	3.480	42.410	603.343	390.647	35.497	13.290
Liège	1895	63	4.323	109.402	4.381.979	554.849	4.350	24.325
	1896	76	5.093	124.428	4.448.797	897.538	2.725	20.660
	1897	87	6.088	160.200	4.650.203	950.602	2.304	28.503
	1898	89	6.220	73.508	4.900.690	1.560.400	1.550	40.600
	1899	92	6.708	75.483	2.408.310	1.769.167	4.960	48.945
	1900	99	6.924	80.647	2.418.779	1.994.405	35.214	50.240
Limbourg	1895	54	4.623	48.702	487.349	89.509	3.188	8.593
	1896	76	6.590	48.723	584.320	464.829	3.964	10.348
	1897	86	7.200	20.412	640.010	476.910	407	12.400
	1898	88	7.293	40.610	670.400	484.440	7.430	9.080
	1899	99	7.402	41.708	664.912	279.389	6.410	8.674
	1900	137	8.499	6.420	420.410	495.216	45.400	23.430
Luxembourg	1895	27	4.909	4.033	595.620	5.085	9.650	700
	1896	70	4.859	2.618	495.274	25.048	13.066	49.844
	1897	94	8.405	3.412	250.300	54.900	2.500	36.403
	1898	97	8.750	3.050	381.680	62.308	4.780	63.817
	1899	102	8.995	4.164	494.695	78.980	7.045	91.206
	1900	105	9.420	5.217	487.497	69.417	8.590	44.785
Namur	1895	22	1.654	6.428	112.549	42.902	2.329	7.547
	1896	30	4.823	4.600	155.443	87.410	—	4.827
	1897	36	4.980	4.800	162.312	88.046	404	5.900
	1898	36	4.800	8.340	164.440	95.607	514	6.705
	1899	36	4.872	9.285	178.511	96.403	980	5.440
	1900	36	4.897	6.409	450.246	92.307	8.400	17.203
Belgique	1895	337	26.726	482.527	3.430.404	4.444.625	24.734	52.457
	1896	469	38.487	2.8408	4.444.208	2.687.955	48.393	80.016
	1897	583	47.206	293.967	5.086.033	2.934.830	8.835	113.663
	1898	602	48.747	346.725	6.624.333	4.604.896	36.184	154.623
	1899	623	50.357	345.501	7.275.373	3.439.830	49.420	189.526
	1900	734	54.979	230.954	6.091.378	4.442.220	184.466	246.375

La plupart de ces associations n'ont adopté aucune forme légale. Un certain nombre d'entre elles se sont constituées en unions professionnelles, en conformité avec la loi du 31 mars 1898 ; un certain nombre d'autres ont adopté la forme de société coopérative, conformément à la loi du 18 mai 1873 ; enfin, quelques unes ne sont que des sections de comices agricoles.

Voici, du reste, quelle est la proportion des syndicats coopératifs :

Années.	Total des syndicats.	Syndicats coopératifs.
1898	602	72
1899	623	84
1900	731	184

Un certain nombre de ces associations existent déjà depuis longtemps, et il semble que le moment soit venu de rechercher quelle organisation elles ont adoptée et quels résultats elles ont obtenus. C'est dans ce but que nous avons étudié monographiquement le syndicat agricole de Willaupuis (1) ; cette association se présentait avec le double caractère de syndicat local et de syndicat coopératif. Nous nous proposons de publier aujourd'hui la monographie d'un syndicat ayant des caractères tout à fait différents : le syndicat de Flobeq est en effet un syndicat régional et une simple association de fait. Nous étudierons ainsi les syndicats agricoles d'achat sous un aspect entièrement nouveau et qu'il est intéressant de connaître.

Mais avant d'aborder l'objet propre de notre étude, il ne sera pas sans intérêt de donner quelques explications sur la théorie des monographies d'œuvres sociales.

II. — Les monographies d'œuvres.

La monographie d'œuvres (2) est la description pratique d'une œuvre réalisée, de son origine, de son développement, de son extension, de son organisation interne et des principaux organismes qui la constituent ; des moyens employés pour arriver au but voulu, des obstacles rencontrés, des solutions intervenues, des opérations faites et enfin des divers résultats obtenus. En un mot, c'est la reproduction photographique d'une œuvre aux différentes époques de son existence.

La méthode monographique appliquée aux œuvres sociales en activité présente une triple série d'avantages : elle est utile à la société elle-même dont on fait la monographie, elle est avantageuse aux autres sociétés similaires soit existantes, soit à fonder, et enfin, elle n'est pas sans profit pour les hommes d'étude et de science.

(1) Monographie du syndicat agricole de Willaupuis par Malherbe. — Bruxelles : Société Belge de Librairie, rue Treurenberg.

(2) Les monographies d'œuvres sociales et agricoles par Malherbe et Schreeber. — Bruxelles, Oscar Schepens, rue Treurenberg.





Et d'abord cette méthode est utile à la société elle-même dont on fait la monographie. Ce genre de travail constitue en effet pour la société qui en est l'objet un véritable examen de conscience dans lequel on passe en revue, un à un, tous les rouages de la société décrite, leur fonctionnement, les causes qui ralentissent ou accélèrent leur marche, les défauts et les imperfections du système adopté et les remèdes à y apporter; l'efficacité spéciale de l'œuvre relativement au but proposé et son efficacité dans ses rapports avec l'ensemble du problème social; le plus ou moins d'extension prise par l'œuvre et les moyens utiles ou à utiliser pour la développer, et enfin les résultats obtenus. Cet examen, n'est pas inutile quand tout va bien; il est nécessaire quand ça va mal ou que ça menace de le devenir; quand tout marche bien, il constitue un remède préventif; quand ça marche mal, il devient un remède curatif.

Mais cette méthode est surtout avantageuse aux autres œuvres sociales de même nature, soit en pleine activité, soit en voie de formation. Et en effet, une association quelconque en vivant, en se développant, en prospérant ou en allant à la dérive, accumule des trésors d'expérience dont la valeur est inappréciable et dont il importe de faire profiter les sociétés poursuivant le même but. Cette expérience acquise porte sur une foule de points: les méthodes employées, les obstacles rencontrés, les solutions intervenues, les écueils à éviter et mille petits détails dont la connaissance constitue l'expérience des hommes et des choses et qui permettent d'éviter bien des erreurs et bien des fautes.

Enfin, la méthode monographique est souverainement avantageuse aux hommes d'étude, aux publicistes, aux vulgarisateurs. Cette méthode n'est autre en effet que la méthode expérimentable et d'observation, et à ce titre elle détruit bien des idées aprioristiques et préconçues en contradiction avec les faits et avec l'expérience; et ainsi elle permet d'établir une théorie donnée, sur des bases sérieuses et éprouvées.

Nous croyons donc qu'il est d'une souveraine importance de multiplier les monographies d'œuvres sociales et d'en faire un puissant instrument de propagande dans tous les domaines, et notamment dans le domaine agricole.

Ceux d'entre nos lecteurs qui voudraient s'initier à la méthode monographique n'ont qu'à lire les différentes monographies (1) que nous avons déjà publiées:

- 1° Monographie du Syndicat agricole coopératif de Willaupuis.
- 2° Monographie de la Caisse Raiffeisen de Willaupuis.
- 3° Monographie du Syndicat de battage de Laplaigne.
- 4° Monographie du Syndicat betteravier de Framerville.
- 5° Monographie de la Caisse de réassurance de la Flandre-Orientale.

(1) Bruxelles, chez Oscar Schepens, Société Belge de librairie, rue Treurenberg.

- 6° Monographie de la Caisse d'assurance-grêle de Bavière.
- 7° Monographie de la Caisse rurale de Hoogledede.
- 8° Monographie de la Caisse de réassurance des sociétés de secours mutuels du bassin de Charleroi.
- 9° Monographie de la Caisse de réassurance de Renaix.
- 10° Monographie de la Société d'habitations ouvrières de Binche.
- 11° Monographie de la Caisse mutuelle d'assurance-grêle du nord de l'Allemagne.
- 12° Monographie de la Mutuelle Ste-Marthe de Mons.
- 13° Monographie du Syndicat d'élevage de Montreul-au-Bois.
- 14° Monographie de la Fédération laitière du Limbourg.
- 15° Monographie du Syndicat agricole régional de Flobeeque.



Monographie du Syndicat agricole régional de Flobecq.

CHAPITRE I.

Historique du syndicat.

I. — Le milieu économique.

1° *Le sol de la région.*

La région de Flobecq qui est la sphère d'action du syndicat dont nous publions la monographie, est traversée par une chaîne de collines d'une altitude oscillant entre 120 et 150 mètres.

Les terrains du sommet sont d'une nature essentiellement sablonneuse. Sur les flancs des collines, se rencontre un terrain argilo-sablonneux, tenace et d'un travail difficile. Quant aux plaines qui forment la plus grande partie de la région, elles se composent d'une sorte de limon argileux, fertile et d'une culture aisée.

Somme toute, les terrains se divisent en deux grandes catégories : les terrains argileux qui sont les plus nombreux et sont consacrés à la culture ; les terrains sablonneux qui le plus souvent sont boisés et même, en certains endroits, couverts de bruyère.

2° *Les cultures.*

C'est la moyenne et la petite culture qui domine dans la région de Flobecq. Les exploitations de 6 à 10 chevaux y sont excessivement rares. La petite culture y est de loin la plus répandue, et les cultivateurs cultivant, avec des bœufs ou des vaches, de 1 à 3 hectares y sont très nombreux. Ce morcellement des cultures et les accidents de terrain sont les causes principales qui, jusqu'ici, ont fait obstacle à la diffusion des machines agricoles perfectionnées.

Les cultivateurs sont, en général, propriétaires de leurs champs, et les fermiers locataires ne sont qu'en très petit nombre dans la région.

Les cultures sont fort variées. Outre les diverses variétés de céréales, on y cultive principalement la betterave et la chicorée. Les prairies clôturées, où s'engraissent les bœufs, prennent chaque année une extension de plus en plus grande. Flobecq, Ogy et Ghoy consacrent de nombreux hectares à la culture des plantes pharmaceutiques, telles que la Camomille, la Mauve et la Bardane. Wodecq depuis longtemps, et Ellezelles en ces dernières années ont acquis une véritable réputation pour leur tabac, à la culture duquel, se consacrent des vastes étendues.

3° *Le bétail.*

Le bétail bovin est très nombreux dans la région de Flobecq ; il appartient complètement à l'ancienne race indigène, à l'exception toutefois des bêtes destinées à l'engraissement sur prairie ; celles-ci proviennent du pays de Tongres, ou du Luxembourg.

Les animaux d'élite y sont très rares, les cultivateurs ayant trop négligé jusqu'ici les méthodes d'amélioration et de sélection. A part Ellezelles qui possède actuellement un syndicat d'élevage, les autres communes semblent n'attacher aucune importance au choix des reproducteurs, et tous les produits indistinctement, bons ou mauvais, sont conservés pour l'élevage.

Les méthodes d'alimentation, bien qu'elles aient subi de notables améliorations depuis la fondation du syndicat laissent encore beaucoup à désirer. Ce qui manque, c'est moins la quantité de nourriture que la composition rationnelle des rations ; il y a là encore, de grands progrès à réaliser.

II. — La genèse de l'idée syndicale.

1° *Les premières origines.*

Les premières origines du mouvement syndical dans la région de Flobecq remontent aux années 1888 et 1889. C'est à cette époque que M. Luc Caulier, directeur de l'École d'Agriculture d'Ellezelles, entreprit une série de conférences sur les questions d'économie rurale et notamment sur les engrais, les cultures spéciales et l'alimentation du bétail. Près de 300 conférences furent ainsi successivement données dans les communes de Lahamaide, Saint-Sauveur, Ghoy, Anvaing, Wodecq, Ogy et autres localités de la région.

(1) M. Luc Caulier fut nommé en novembre 1889, inspecteur de l'enseignement primaire pour le canton de Senefle. Son départ d'Ellezelles fut vivement regretté.



Ces conférences contribuèrent beaucoup à la diffusion des méthodes scientifiques préconisées en agriculture. Elles eurent aussi l'immense avantage de préparer le terrain où bientôt allaient éclore les œuvres économiques de tous genres.

2° La campagne de propagande syndicale.

Mais ce fut le père Lechien qui, dans la région qui nous occupe, fut le véritable initiateur du mouvement en faveur des œuvres agricoles. Cette campagne, il la poursuivit pendant les années de 1891 et 1892.

Son concept des œuvres agricoles était le suivant : elles devaient avoir à la fois et le caractère d'association religieuse, et le caractère d'association économique. Comme œuvre religieuse, son association idéale était une confrérie portant le nom de Confrérie de Notre Dame des Champs, et complétée non seulement par l'œuvre des retraites formées à Fayt où ses membres étaient périodiquement conviés, mais encore par l'œuvre des recollections spirituelles se donnant de temps à autres au siège même de la société. Comme œuvre économique, c'était un syndicat agricole d'achat, auquel viendraient successivement s'adjoindre d'autres organismes, suivant les circonstances.

Le père Lechien déploya une zèle d'apôtre pour propager cette théorie et surtout pour la faire passer dans la pratique. En 1892, un certain nombre de cultivateurs de la région de Flobecq firent une retraite à Fayt. Cette retraite fut suivie d'une série de recollections spirituelles qui se tinrent dans les différentes communes du canton. Ces recollections étaient accompagnées de séances particulières que l'on consacrait à l'étude des œuvres économiques et sociales.

Tous ces travaux et tous ces efforts allaient aboutir à la création du syndicat de Flobecq.

III. — La création du syndicat.

1° La séance de fondation.

Ce fut le 1^{er} juin 1893, qu'à la suite d'une recollection spirituelle, une vingtaine de cultivateurs de la région de Flobecq résolurent de tenter la création d'une confrérie de Notre Dame des Champs et d'un syndicat agricole.

Les promoteurs de l'œuvre projetée commencèrent leurs travaux par des visites à domicile et par des conférences dans les différentes localités et ha-

meaux de la région. Puis, ils préparèrent les statuts, et le 23 juin lancèrent une circulaire annonçant la création imminente du syndicat et conviant tous les cultivateurs à la séance de fondation qui devait avoir lieu le jeudi suivant, dans la grande salle de l'estaminet « La Clof d'Or » à Flobecq. L'appel du comité fut entendu et à l'heure fixée un auditoire nombreux, accouru de tous les points du pays, se pressait dans le local désigné. M. François Carlier, actuellement gérant de la Coopérative d'Enghien, expliqua le mécanisme et le fonctionnement d'un syndicat agricole. Cette conférence eut un plein succès : l'assemblée décida aussitôt la création de la société projetée, vota les statuts et nomma, séance tenante, les membres du conseil d'administration. Les élus étaient MM. Léon Famelard et Léon Lizon, d'Ellezelles ; Donckerwolcke Joseph et Mehauden Joseph, d'Everbecq ; Julien Lebrun et Paulin Liénart, de Flobecq ; Oscar d'Hont et François Plaitin, de Ghoy ; Nicolas Chevalier et Louis Declèves, d'Ogy ; et enfin, René Leleux et René Plaitin, de Wodecq.

Le comité proprement dit fut composé comme suit : président, M. Plaitin ; vice-président, M. Julien Lebrun ; secrétaire, M. Louis Declèves, et trésorier, M. Léon Famelard.

2° La mise en marche du syndicat.

Cette brillante séance fut suivie d'une période d'inaction que plusieurs considérèrent comme un avortement. Mais en novembre 1893, le conseil d'administration se réunit à Flobecq, pour prendre les mesures relatives à la mise en marche de la société. Il fut notamment décidé que les différentes sections seraient priées de se réunir sans tarder afin de grouper les commandes d'engrais à utiliser en 1894.

Ces réunions se tinrent à la date fixée, dans chacune des communes fédérées, sous la présidence des délégués locaux. Les commandes, groupées par le trésorier, accusèrent un total de 202.295 kilos. chiffre qui dépassait de loin toutes les provisions.

Inutile de faire remarquer que cette première preuve de vitalité excita contre le syndicat naissant, la colère et l'animosité de tous ceux dont les intérêts étaient plus ou moins atteints ; ils ne négligèrent aucune démarche pour sauvegarder leur situation. Bien plus, on vit des gens, que la chose n'intéressait en aucune façon, vouloir se mêler de l'affaire et prendre ouvertement parti contre le syndicat. Mais ces obstacles n'arrêtèrent en aucune manière la marche commencée, et donnèrent au contraire à la société une impulsion qui ne fit qu'activer son développement.



IV. — Les développements successifs du syndicat et sa situation actuelle.

Le syndicat commença avec 158 membres se répartissant dans les six communes de Flobecq, d'Ellezelles, de Wodecq, d'Everbécq, d'Ogy et de Ghoy. Mais le nombre des syndiqués s'accrut rapidement, si bien qu'en 1896, il était de 435, pour arriver à 505 en 1902.

Le chiffre des affaires a suivi la même marche progressive. En 1894, les achats en commun se chiffèrent par 202,295 kilos, représentant une valeur de 22,990 francs. En 1901, les achats collectifs ont été de 679,750 kilos dont la valeur atteignait le chiffre de 66,252 francs. Notons que ces chiffres ne comprennent pas les opérations du magasin syndical ni celles de la section d'Ellezelles pour les maïs.

En 1898, la section d'Ellezelles entreprit pour son propre compte un genre d'opérations dont, pour des raisons spéciales, le syndicat proprement dit ne pouvait pas s'occuper. Ces raisons n'existant pas à Ellezelles, la section agricole de cette localité commença les opérations d'achats collectifs pour maïs. Ce genre d'affaires y prit un rapide développement, si bien qu'en 4 exercices le montant des achats a atteint le chiffre de 158,004 kilos, soit une moyenne d'environ 40 mille kilos par an.

Enfin en 1900, le comité décida la création d'un magasin syndical où les membres pourraient, en dehors de grandes commandes collectives, se procurer les quantités supplémentaires d'engrais dont ils auraient éventuellement besoin. Nous dirons plus loin comment on a organisé ce dépôt. Commencé en 1900, il a obtenu plein succès, ainsi que l'indique l'importance de son mouvement d'affaire ; en deux exercices, on y a vendu 97,275 kilos de nitrate et 89,000 kilos de superphosphate, soit 186,275 kilos de marchandises.

V. — Les œuvres complémentaires du syndicat.

Les succès remportés par le syndicat ne firent qu'exciter le zèle de ceux qui l'avaient fondé. Aussi, résolurent-ils bientôt de porter leur activité sur d'autres terrains et de compléter l'œuvre si bien commencée, en lui annexant des sociétés nouvelles.

On se mit à l'œuvre sans tarder. Dès 1894, et sous l'intelligente impulsion de M. Théophile Lebrun, la question de l'assurance mutuelle du bétail fut mise à l'ordre du jour et fut l'objet d'études spéciales. Cette idée entra bientôt dans le domaine de la pratique, et Flobecq en 1895, Wodecq et Ellezelles en 1896, Everbecq en 1897, furent successivement dotées d'une société d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail. Comprenant combien l'isolement pourrait leur être funeste, ces sociétés s'affilièrent dès

1898 à la Caisse de réassurance du Hainaut, dont M. Théophile Lebrun est président. Ajoutons qu'en 1900, on a fondé dans la même région une société d'assurance mutuelle contre la mortalité des chevaux.

Toutes ces créations, loin d'épuiser l'activité de ceux qui les avaient provoquées, ne firent au contraire que la stimuler. C'est ainsi que dès 1895, l'idée d'une laiterie coopérative fut mise en avant, et qu'une trentaine de syndiqués allèrent visiter la laiterie de Borsbecke. Ce projet ne fut réalisé qu'en 1897. La laiterie St-Eloi fut constituée à Flobecq par 300 cultivateurs, souscripteurs de 699 actions ; elle entra en activité dans le courant du mois d'octobre 1898.

Nous avons déjà dit qu'Ellezelles possédait un syndicat d'élevage. Cette société, constituée en 1899, sous forme d'Union professionnelle, a déjà contribué quelque peu à l'amélioration du bétail de la commune. Mais des difficultés provenant soit de l'esprit d'indépendance des cultivateurs, soit du choix des taureaux reproducteurs, ont empêché jusqu'ici le développement normal de cette association. On peut espérer que ces difficultés s'aplaniront sans tarder et que propriétaire d'un taureau délité, le syndicat produira bientôt les meilleurs résultats.

Nous devons, en terminant, dire un mot du syndicat betteravier de Flobecq. Dès 1894, un syndicat de planteurs de betteraves avait été créé à Flobecq ; mais cette association n'eut qu'une existence éphémère. Un moment, les planteurs de la région songèrent à la création d'une sucrerie coopérative ; mais ce projet fut abandonné. Ce ne fut qu'en 1901 que le syndicat betteravier se reconstitua. Ce second essai, a déjà produit d'excellents résultats ; mais les difficultés rencontrées ont été nombreuses et les syndiqués ne sont pas encore définitivement fixés sur les bases à donner à ces sortes d'associations. Une expérience prolongée pourra seule les édifier à ce sujet.

Telles sont les associations principales qui sont venues se grouper autour du syndicat régional de Flobecq et le compléter. Mais l'activité des hommes d'œuvres de la région est loin d'être éteinte ; c'est ainsi qu'à l'heure actuelle, on étudie la création à Flobecq, d'une section d'aviculture qui aurait pour objet la vente collective des œufs et l'achat en commun du maïs pour volailles. Nous ne pouvons que faire des vœux ardents pour la prompte réalisation de ce projet.

VI. — Les chevilles ouvrières du syndicat régional de Flobecq.

Toute œuvre est activée par un homme de bien qui en fait sa chose et qui, lui consacrant la plus belle part de son activité, en détermine le succès. Le syndicat de Flobecq a eu la chance particulière de rencontrer toute une pléiade d'hommes dévoués à qui, en toute justice, nous devons attribuer les magnifiques succès remportés.



En première ligne, il convient de citer M. Théophile Lebrun, anciennement conseiller provincial de Flobecq jusqu'en 1900, et actuellement Juge de paix à Lassines. Non seulement il fut le plus actif promoteur des œuvres dont nous venons de parler, mais il en est resté l'ami, l'inspirateur et le conseiller.

A ses côtés, viennent se ranger MM. Plaitin François et Lebrun Julien, qui depuis 1893, remplissent respectivement les fonctions de président et de vice-président du syndicat. A la tête d'importantes cultures, ils pouvaient à eux seuls acheter, aux meilleures conditions, les engrais et les denrées alimentaires dont ils avaient besoin. Mais, ils ont préféré se joindre aux petits cultivateurs afin de les faire profiter, par l'association, des avantages que présentent les achats collectifs, donnant ainsi de salutaires exemples qu'on devrait imiter partout.

Il serait injuste d'omettre ici les noms de MM. l'abbé Lejuste (1) et Luc Cauller ; ils furent deux des plus ardents propagateurs de l'idée syndicale, et nul doute qu'ils ne contribuèrent pour beaucoup au succès du syndicat.

Mais nous devons surtout parler de ceux qui exerçant les fonctions les plus actives du syndicat en sont, dans toute l'acception des mots, la cheville ouvrière. Jusqu'en 1897, les fonctions de trésorier furent remplies par M. Léon Famelard. Son dévouement fut au-dessus de tout éloge, et lorsqu'en 1897 il quitta la région pour aller occuper à Paturages les fonctions de directeur-gérant de la Brasserie-Boulangerie coopérative, il laissa après lui d'unanimes regrets. Il fut heureusement remplacé par M. Laurent Rolland qui, animé d'un zèle égal, remplit ses fonctions avec le même succès. Celui-ci est du reste puissamment aidé par plusieurs hommes de bien dont nous ne pouvons taire les noms. Citons d'abord M. Ernest Dupont, secrétaire de la laiterie de Flobecq, qui remplace M. Rolland dans tous les cas urgents et imprévus ; citons encore M. Louis Cambier-Cousin, qui s'occupe activement du déchargement et de la distribution des marchandises qui arrivent en gare de Flobecq, et enfin MM. Donckerwolke et Noul, qui lors des grands déchargements prêtent toujours au trésorier leur concours aussi bienveillant que désintéressé.

Sans doute, nous pourrions encore citer des noms et signaler bien des dévouements. Mais nous devons nous arrêter et nous contenter d'adresser des félicitations collectives à tous ceux qui travaillent à la prospérité de cette belle et puissante association.

(1) M. l'abbé Lejuste, ancien vicaire d'Ellezelles, est curé de Ramecroix depuis 1899.

CHAPITRE II.

Organisation du syndicat agricole de Flobecq.

I. — La nature de ce syndicat.

Le syndicat agricole de Flobecq est une association groupant les cultivateurs de la région de Flobecq dans le but spécial d'acheter en commun et par conséquent aux meilleures conditions, toutes les choses qui sont nécessaires à l'exercice de leur profession. Mais cette définition a besoin d'explications parce que le syndicat de Flobecq présente un certain nombre de caractères particuliers qu'il importe d'analyser succinctement.

Et d'abord, au point de vue des membres qu'il groupe, le syndicat de Flobecq nous paraît être à la fois, et une association professionnelle, et une association patronale. C'est une association professionnelle parce que tous ses membres exercent la même profession ; c'est une association patronale parce que ses membres étant tous à la tête d'une exploitation agricole plus au moins étendue, sont tous de véritables patrons ruraux.

Au point de vue de l'étendue de sa sphère d'action, le syndicat de Flobecq nous apparaît comme un syndicat régional. Et en effet, son activité s'exerce non seulement sur le canton de Flobecq en entier, mais encore sur un certain nombre de communes circonvoisines. Notons toutefois que les syndiqués de chaque commune forment une section locale représentée par ses délégués dans le conseil d'administration du syndicat.

Au point de vue du but qu'il poursuit, le syndicat de Flobecq est un syndicat d'achat, son activité se concentrant principalement sur la question des achats collectifs de denrées agricoles. Il ne néglige cependant aucun des autres intérêts professionnels de ses membres.

Enfin, au point de vue juridique, le syndicat de Flobecq est une simple association de fait, n'ayant adopté aucune forme légale déterminée, ni la forme d'union professionnelle en conformité avec la loi du 31 mars 1898, ni la forme coopérative en conformité avec la loi du 18 mai 1873 sur les sociétés commerciales.

II. — Les sections du syndicat de Flobecq.

Le syndicat de Flobecq est divisé en 7 sections correspondant aux diverses communes habitées par les syndiqués. Ces sections sont celles de Flobecq, d'Ellezelles, de Wodecq, d'Ogy, de Ghoy et d'Oprakel.



Ces sections n'ont pas une vie autonome et indépendante. Le syndicat de Flobecq n'étant pas une fédération de syndicats, mais un syndicat régional unitaire. L'activité des sections locales se borne généralement à grouper les commandes et à les transmettre au pouvoir exécutif central. Il y a cependant une exception : la section d'Ellezelles pour ses achats de maïs agit comme syndicat indépendant et pour son propre compte.

III. — Les pouvoirs directeurs.

Les pouvoirs directeurs du syndicat sont représentés par trois organismes : le conseil d'administration, le comité exécutif et le conseil d'arbitrage.

1° Le conseil d'administration.

Le syndicat est administré par un conseil d'administration comprenant de 12 à 18 membres et nommés pour un terme de 3 ans par l'assemblée générale des syndiqués. Les membres du conseil sont choisis de telle sorte que chaque section y soit représentée par un certain nombre de délégués.

Voici, du reste, quelle est la composition actuelle du Conseil d'administration :

Flobecq	1 Lebrun, Julien
	2 Gambier-Cousin, Louis
	3 Dupont, Ernest
	4 Trifin, Jean-Baptiste
Ellezelles	5 Rolland, Vénérand
	6 Ergo, Léon
	7 Mauroit, Léon
	8 Rolland, Laurent
Everbecq	9 Le docteur Balot
	10 Mehauden, Joseph
	11 Donckerwolcke, Joseph
Wodecq	12 Plaitin, René
	13 Liénart, Ernest
	14 Leleux, René
Ghoy	15 Plaitin, François
	16 Demol, François
Ogy	17 Noul, Joseph
	17 Declèves, Louis

La section d'Oprakel ne comprenant que 2 membres n'est pas représentée dans le conseil d'administration. Notons que le conseil s'adjoint les 4 vicaires du canton à titre de conseil moral.

2° Le comité exécutif.

Le comité exécutif est un collège de quatre membres que le conseil d'administration choisit dans son sein et qui comprend un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ce comité possède les pouvoirs dont jouissent ordinairement les organismes similaires.

Mais c'est le trésorier qui est la véritable cheville ouvrière du syndicat. Il est chargé de toutes les écritures et correspondances se rapportant aux achats, tient les livres de comptes, fait les recettes tant au départ qu'à l'arrivée des marchandises et exécute les paiements ; enfin, il fait rapport sur la marche des affaires aux réunions du comité et aux assemblées générales. Le conseil lui alloue une rétribution annuelle minimale pour ses frais de déplacements et autres.

Les fonctions de trésorier furent remplies jusqu'en 1897 par M. Léon Famelard, qui à cette époque quitta la région pour aller occuper le poste de directeur-gérant de la Boulangerie-Brasserie Coopérative de Pâturages. Il fut remplacé par M. Laurent Rolland d'Ellezelles qui est encore aujourd'hui en fonction.

Le comité exécutif se compose actuellement comme suit : Président : M. François Plaitin ; Vice-président : M. Julien Lebrun ; Secrétaire : M. Ernest Dupont, et Trésorier : M. Laurent Rolland.

3° Le conseil d'arbitrage.

Le conseil d'arbitrage est un comité spécial choisi en dehors du conseil d'administration et chargé de juger en dernier ressort toutes les contestations et tous les différends qui pourraient surgir dans le syndicat.

Ce conseil se compose de MM. Bury, doyen d'Ellezelles, Charles-Louis André, bourgmestre d'Everbecq et Ghislain Venquier, inspecteur à Flobecq.

Notons que jusqu'ici ce comité n'a jamais eu de différends à trancher, aucune difficulté sérieuse n'ayant donné lieu à son intervention.

IV. — Organisation du service des achats en commun.

1° Le groupement des commandes.

Les commandes sont reçues en réunion soit à Flobecq lors des assemblées générales, soit dans les assemblées particulières des sections. Les syndiqués remettent entre les mains d'un administrateur leur bulletin de com-



mande dûment rempli et signé. Voici du reste un modèle de ces bulletins de commande.

QUITTANCE N° 176

Je soussigné, reconnais avoir reçu de Monsieur Meunier Oscar la somme de cinq francs pour avance sur le prix de la commande qu'il m'a faite.

Signature du délégué,
RENÉ LELEUX.

Somme avancée.
cinq francs

Signature du délégué,
R. LELEUX

SYNDICAT AGRICOLE
DE LA
CONTREE DE FLOBECQ

Art. 9. — Il sera nommé en dehors du comité d'administration, un conseil d'arbitrage composé de trois personnes. Monsieur le Doyen d'Ellezelles, ou son délégué, fait de droit partie de ce conseil qui jugera en dernier ressort toutes contestations qui pourraient surgir dans le syndicat. Le même conseil a aussi la surveillance des affaires de la société et le droit de contrôle le plus étendu. Les membres du conseil d'arbitrage et de contrôle sont nommés pour 3 ans par l'assemblée générale et sont rééligibles.

Art. 19. — Toute demande de marchandise sera faite à l'un des administrateurs, par écrit. Elle sera accompagnée d'une avance de cinq francs. Le solde sera payé lors du retraitement de la marchandise, entre les mains du trésorier ou d'un délégué.

Art. 11. — La part de l'intéressé qui ne prendrait pas dans les 48 heures de l'arrivée, la marchandise qu'il a commandée, sera reprise par le Syndicat qui pourra consigner l'avance payée lors de la commande. — Les frais de chômage sont à la charge de celui qui aura occasionné le retard.

BULLETIN DE COMMANDE N° 176

Je soussigné, ai l'honneur de faire la commande suivante à Monsieur RENÉ LELEUX.

NATURE DES MARCHANDISES	ÉPOQUE DE LIVRAISON
Nitrate 45 1/2, 500 k.	15 mars.
Superphosphate 45 0/0, 2000 k.	1/2 15 février et 1/2 15 mars.
Tourteaux Lin Am., 1200 k.	disponibles.

Je déclare connaître le règlement du Syndicat et y adhérer, notamment aux articles 10 et 11 ci-contre, et paierai le solde de cette commande lors du retraitement en gare.

Je soussigné, reconnais que toutes les démarches du Syndicat sont faites dans mon intérêt personnel et renonce par conséquent à toute action éventuelle contre le dit Syndicat ou son délégué, (art 9).

Signature et adresse du syndicataire,
Nom et prénom MEUNIER OSCAR.
hameau et commune (Allemont) Flobecq.

A l'origine, les syndiqués, en même temps qu'ils remettaient leur bulletin de commande, devaient verser une avance de fonds, proportionnelle à la valeur de la marchandise achetée et à l'importance de la commande faite. Cette somme était défalquée du montant de la facture, lors des règlements de comptes. Cette avance était considérée comme une garantie pour le cas où le syndiqué aurait refusé de prendre livraison des fournitures commandées par lui. Aujourd'hui, le montant de l'avance est de cinq francs pour toute commande quelle qu'elle soit, et plusieurs même en proposent la suppression, les éventualités en vue desquelles ce système avait été adopté ne s'étant jamais réalisées.

2° Les contrats relatifs aux achats collectifs.

C'est le trésorier qui groupe chez lui les bulletins de commande et en fait le classement. Les syndiqués acheteurs sont classés par commune et par ordre alphabétique. Le montant des commandes étant établi, on prépare aussitôt les opérations relatives à l'achat collectif.

Notons d'abord que le comité est toujours au courant des moindres fluctuations du marché. Ce travail lui est du reste rendu facile grâce aux circulaires périodiques des marchands, et grâce aussi aux journaux spéciaux qui traitent cette matière.

A l'origine, les achats se faisaient au mieux des intérêts de la société, tantôt à la coopérative d'Enghien, tantôt chez les grands importateurs d'Anvers et d'Ostende, et tantôt chez les fournisseurs de la commune.

Mais aujourd'hui le syndicat a adopté le système de l'adjudication publique avec un cahier des charges soigneusement révisé et toujours scrupuleusement observé. Des circulaires avec l'indication des conditions d'achat exigées par le syndicat sont adressées aux principaux fournisseurs du pays et de l'étranger. Toutes les offres de vendeurs sont discutées en comité et les commandes sont faites à celui qui, tout en présentant les garanties les plus sérieuses, accorde les conditions les plus avantageuses. Voici du reste un modèle des circulaires qui servent pour les adjudications.

SYNDICAT AGRICOLE
DE LA
CONTREE DE FLOBECQ.

Ellezelles, le 28 Juin 1901.

Monsieur François Carlier, à Enghien,

Notre Syndicat désire acheter en ce moment :
De 20 à 25,000 kilos de nitrate de soude dosant 15 1/2 à 16 azote ; livraison du 10 au 15 juillet prochain.

(1) De 400 à 450,000 kilos de superphosphate de chaux, séché au four, pulvérulent, dosant de 12 à 14 % maximum d'acide phosphorique, sacs Kurrachées neufs, livraison 10 wagons environ courant de cette année, et de 30 à 35 wagons livrables en février et mars 1902.

De 40 à 45,000 kilos de tourteaux de lin d'Amérique, garantis suivant vœu de la loi ; livraison : disponibles.

De 25 à 30,000 kilos de tourteaux d'arachides ruffiques de Dunkerke ; livraison vers le 15 septembre prochain.

Veuillez, je vous prie, faire connaître à M. Louis Cambier-Cousin, à Flobecq, pour le Mardi 2 Juillet au plus tard, les prix auxquels vous pour-

(1) Ce marché de superphosphate a été traité à cette époque, avec la coopérative d'Enghien, au prix de 0.2 1/2 cent. l'unité pour livraison (10 wagons) en 1901, et à 33 cent. l'unité, pour livraison (35 wagons) en février et mars 1902.



riez fournir ces marchandises, franco gare Flobecq et Ellezelles, par expédition de 10000 k. minimum, sacs réglés à 100 kilos, (condition essentielle). Analyses aux frais du vendeur, sur échantillons prélevés à l'arrivée. Paiement comptant pour nitrate et tourteaux, immédiatement après analyse pour superphosphate.

En cas d'acceptation de la part du Syndicat, réponse vous sera donnée à Enghien pour le Mercredi 3 Juillet au matin.

Agréez, Monsieur, mes civilités empressées.

Pour le Comité du Syndicat,
LAUR. ROLLAND, Trésorier,

3° La distribution des marchandises.

Il y a deux gares de distribution pour les marchandises achetées en commun par le syndicat de Flobecq : la gare de Flobecq pour les syndiqués de Flobecq, Everbecq, Wodecq, Ogy, Ghoy et Oprekel ; et la gare d'Ellezelles pour les syndiqués d'Ellezelles. Les marchandises en destination de Flobecq sont adressées à M. Louis Cambier-Cousin ; les fournitures destinées à Ellezelles sont expédiées à l'adresse de M. Laurent Rolland.

A la réception de l'avis d'arrivée, ces messieurs fixent immédiatement l'heure du déchargement et l'inscrivent sur les cartes-factures préparés à l'avance. Ces cartes indiquent la quantité et la valeur des marchandises que chaque syndiqué devra venir enlever à l'heure fixée. Elles sont agencées de manière à pouvoir être expédiées par la poste quand les circonstances le permettent, comme, par exemple, lorsque les marchandises arrivent le samedi. Dans les autres cas, elles sont portées à domicile par un commissionnaire spécial qui reçoit, à titre de gratification, 10 centimes par carte distribuée. Voici, du reste, un modèle de ces cartes.

M. Decock Ch.-Louis, Everbecq

Est prié d'enlever les marchandises ci-dessous, demain, samedi 13 juillet, à 8 heures précises.

Nitrate 15 1/2 16	à		
Superph. 12 14 %	600 à 4,70	28	20
Tourt. lin Am. 5/30	à		
Avertissement		0	10
Cotisation : La Croix			
Total		28	30
Avance à déduire. . . .		5	00
Total			
Reste à payer		23	30
Reste à recevoir			

Obligation de vous munir de la présente lors du paiement avant le déchargement.

A l'heure indiquée, les syndiqués se présentent à la gare de distribution. Mais avant de pouvoir enlever les marchandises qui leur sont destinées, ils doivent, munis de leurs cartes-factures, passer par le bureau de recettes établi dans un estaminet voisin, car les paiements se font au comptant. Les cartes-factures correspondent exactement au compte que chaque membre possède au livre de recettes du trésorier. Celui-ci inscrit sur son registre les sommes qu'il reçoit ; puis, il met son visa sur les cartes-factures qui deviennent ainsi des bons pour déchargement.

Suivant l'importance des distributions à effectuer, un ou plusieurs délégués attendent, auprès des wagons, l'arrivée des syndiqués. Les marchandises auxquelles ils ont droit leur sont livrées contre remise de la carte-facture qui reste en la possession du délégué, les syndiqués ne conservant aucun reçu lorsqu'ils sont en possession de leurs marchandises. Les déchargements se font par des ouvriers spécialement chargés de cette besogne.



Lorsqu'il s'agit de grandes distributions, tous les membres ne sont pas convoqués à la même heure. On veut, par cette mesure, éviter tout encombrement. Malgré cela, il n'est pas rare de voir alors à la gare de Flobecq 50 et même 100 tombereaux ou chariots attendant leur tour. Les déchargements se font cependant avec une grande rapidité, les marchandises étant toujours en sacs réglés de 100 kilos, en vertu d'une clause stricte du contrat d'achat.

4° La fixation du prix des marchandises et les paiements.

Contrairement à ce qui se pratique dans la plupart des syndicats du Hainaut, à Flobecq le prix des marchandises est établi et la facture préparée avant l'arrivée des wagons. Ce procédé est rendu nécessaire par le fait que les paiements doivent toujours se faire par les syndiqués avant l'enlèvement des marchandises qui leur sont destinées.

Aussi, presque toujours, les contrats d'achat que fait le syndicat de Flobecq, renferment-ils les deux clauses suivantes : livraison franco des marchandises en gare de Flobecq ou d'Ellezelles, livraison en sacs réglés de 100 kilos. Le prix de revient pour les marchandises, telles que le nitrate et les tourteaux, est ainsi exactement connu dès la signature du contrat. Il suffit de le majorer de 10 ou 15 centimes qui constitueront le bénéfice brut de la société.

Mais la fixation préalable des prix est autrement difficile pour les superphosphates et autres matières similaires dont le prix d'achat est fixé par unité d'acide phosphorique. Leur richesse en acide phosphorique se détermine par une analyse et les résultats de celle-ci ne sont connus qu'assez longtemps après les opérations de livraison.

Le syndicat de Flobecq a résolu la difficulté de la manière suivante : il suppose une teneur en acide phosphorique de 14 % ; il multiplie ce chiffre par le prix d'achat à l'unité, et en majorant de 10 ou 15 centimes le résultat ainsi obtenu, il fixe le prix du superphosphate. Supposons du super acheté à 0,33 centimes l'unité pour du 14 % maximum. Le prix de revient par cent kilos sera de $33 \times 14 =$ frs 4,62. La facture portera 4,75 soit 13 centimes de bénéfice par sac.

Si, après l'analyse, un écart assez considérable est constaté entre le dosage présumé et le dosage réel en acide phosphorique, une remise proportionnelle est faite aux ayants-droit, lors de la séance suivante. Le paiement de cette ristourne leur est annoncé par une carte dont nous donnons ici un spécimen.

Syndicat agricole

DE LA

CONTRÉE DE FLOBECQ

Flobecq, le 12 mai 1901.

N

A la réunion générale du 19 courant, une ristourne de vingt centimes par 100 kilos, sera faite sur le prix payé pour les superphosphates reçus à Flobecq, le 11 mars dernier.

Comme vous avez participé à cet achat, vous êtes prié de vouloir bien vous présenter au bureau, au début de la séance, à 3 h. 1/2 précises, pour toucher la somme qui vous revient.

Obligation de vous munir du présent avertissement.

Pour le Comité,
F. Plaitin, Président.

Notons toutefois que lorsqu'il ne s'agit que d'une différence de quelques centimes, on en fait simplement bénéficier la caisse syndicale.

Mais il peut arriver qu'une majoration imprévue des frais constitue le syndicat en déficit. La perte est alors purement et simplement supportée par la société.

Quant au maïs qu'achète la section d'Ellezelles, les prix en sont fixés comme suit. Cette marchandise n'étant jamais vendue avec clause de livraison franco, les frais de transport sont à charge du syndicat. Celui-ci majore donc d'environ 0,75 centimes par 100 kilos le prix d'achat, ce qui lui permet de payer les frais de transport et autres, tout en conservant un certain bénéfice pour la caisse syndicale.

Immédiatement après le chargement, le montant de la recette est envoyé aux fournisseurs en solde ou en acompte sur le prix des marchandises fournies. Cette mesure a pour objet de diminuer la responsabilité du trésorier ou des administrateurs chargés de la garde des fonds. Lorsqu'il s'agit d'un gros paiement, on demande un accreditif à la Banque de Renaix ; les petites sommes sont envoyées par mandat postal.

Les frais d'envoi d'argent restent à la charge de la caisse syndicale et sont compris dans les frais généraux. Mais les fournisseurs assurés d'obtenir le paiement comptant de leurs marchandises sont d'autant plus disposés à accorder au syndicat des prix de faveur.



5° Les analyses.

L'analyse est une des plus précieuses garanties qu'ait un acheteur pour se prémunir contre la fraude et les tentatives de supercherie. Aussi le syndicat de Flobecq fait-il analyser toutes les marchandises pour lesquelles cette opération est nécessaire.

C'est pour cela que pendant le déchargement, un délégué assisté de deux témoins choisis au hasard parmi les membres, prélève au moyen d'une sonde les échantillons qui sont immédiatement envoyés à l'analyse.

Quand le contrat porte la clause de l'analyse gratuite, le syndicat utilisant le bon d'analyse que lui remet généralement le vendeur, fait analyser les échantillons soit dans un laboratoire de l'Etat, soit dans un laboratoire agréé. Mais quand l'analyse doit se faire aux frais du syndicat, celui-ci s'adresse de préférence au laboratoire communal de Courtrai où les prix sont de 2,50 par analyse au lieu de 5,00 dans les autres laboratoires.

IV. — Organisation du magasin syndical.

C'est en février 1900 que le comité crut bon d'organiser, en faveur des membres du syndicat, un dépôt permanent d'engrais. Cette création était motivée par les faits suivants : un certain nombre de syndiqués n'ayant pas d'argent disponible au moment des achats collectifs ne pouvaient s'approvisionner qu'un peu à la fois, au fur et à mesure de leurs besoins et ils se voyaient obligés de passer par les mains des marchands d'engrais ; d'autre part, beaucoup de cultivateurs, par imprévoyance ou par tout autre motif, se trouvaient avoir besoin encore de petites quantités complémentaires, en dehors des époques de grandes commandes, et eux aussi tombaient sous la coupe des marchands. C'est pour remédier à ce double inconvénient que l'organisation d'un magasin syndical fut décidée.

Le magasin est établi dans les écuries que M. Léopold Lison, l'aubergiste du « Café de la Gare », à Flobecq mit gratuitement à la disposition du syndicat. Ce local est très convenable et on peut facilement y emmagasiner 10,000 kilos de nitrate et 10,000 kilos de superphosphate.

Les marchandises ne s'y vendent qu'au comptant, tous les mardis de 8 à 10 heures du matin. On a choisi ce jour à cause du marché qui se tient alors à Flobecq, et qui y amène de nombreux cultivateurs.

Le trésorier, lorsqu'il est libre, fait lui-même la recette dans la salle de l'estaminet et contre paiement du montant de l'achat, remet à l'acheteur un bon lui donnant droit à une certaine quantité de marchandises. Ce bon est remis à l'ouvrier préposé aux opérations de livraison et celui-ci livre à l'acheteur les marchandises qui lui reviennent.

Le prix de vente est établi chaque mardi d'après les cours de la Bourse d'Anvers. C'est naturellement le cours de la veille qui sert de régulateur pour la fixation des prix. Le prix de base ainsi fixé subit alors une double majoration : on y ajoute d'abord les frais de transport et autres ; on majore ensuite le tout de 20 centimes environ par 100 kilos, ce qui représente le bénéfice du syndicat. Ce bénéfice est nécessaire ; il sert à couvrir les pertes éventuelles qu'une baisse des cours ferait subir au syndicat pour ses marchandises emmagasinées. Notons que les prix payés par les étrangers sont plus élevés que ceux que doivent payer les membres ; cette majoration supplémentaire est de 30 centimes pour le nitrate et de 15 pour le superphosphate. Ce procédé a le double avantage et d'alimenter la caisse syndicale et de faire comprendre aux non-syndiqués les avantages de l'association.

Les frais que nécessite le magasin syndical sont de deux sortes : les frais d'emmagasinage et les frais occasionnés par les opérations de livraison, chaque mardi. Les frais de mise en magasin, pour 10,000 kilos de marchandises sont d'environ 10 francs se répartissant comme suit : cinq francs pour le voiturage, de la gare au dépôt ; quatre francs pour les frais de déchargement et la mise en magasin ; un franc et parfois d'avantage pour la boisson. Quant à l'ouvrier qui, chaque mardi, délivre les marchandises, il reçoit 1 franc pour son $\frac{1}{4}$ de jour.

Les magasins syndicaux présentent une double série d'inconvénients qu'il importe de signaler : et d'abord ils provoquent une diminution dans les commandes collectives dont la livraison doit être prise au wagon, les membres étant assurés de toujours trouver au dépôt ce dont ils auront besoin ; ensuite, les marchandises sont exposées à subir une perte de poids et une dépréciation de valeur, si elles restaient trop longtemps emmagasinées.

C'est surtout le premier de ces inconvénients qui se fait sentir à Flobecq. C'est pour y remédier que le syndicat vient de prendre les décisions suivantes :

- 1° De limiter la quantité de marchandises que chaque membre aura le droit de prendre au magasin ;
- 2° D'élever les prix de vente au dépôt dans une proportion notable et de diminuer d'autant le prix des marchandises prises directement au wagon ;
- 3° Enfin, de ne plus vendre désormais aux non-syndiqués qu'à des prix très élevés.

VI. — Les réunions syndicales.

Les réunions syndicales sont de deux sortes : les assemblées générales qui se tiennent à Flobecq et les assemblées de section qui se tiennent au siège de chacune d'elles.



Les assemblées générales ont lieu deux fois par an, en mai et en décembre, à Flobecq, dans la grande salle de l'estaminet « La Clef d'or ». Tous les membres y sont convoqués non seulement par *La Croix des syndicats*, mais encore par une convocation spéciale à laquelle on joint un bulletin de commande que le syndiqué remplira chez lui.

Les sections se réunissent deux ou trois fois par an en assemblée particulière. Ces réunions se tiennent le même jour dans chacune des six communes affiliées. Les membres y sont uniquement convoqués par la *Croix des syndicats*. La séance est présidée par les délégués de la section ; ceux-ci reçoivent les commandes et les transmettent ensuite au trésorier. Quant à la section d'Ellezelles, elle tient des réunions spéciales tous les mois environ pour ses achats de maïs.

L'ordre du jour des assemblées générales comprend, outre un salut solennel avec sermon, un rapport du trésorier sur la marche générale des affaires, une conférence sur un sujet d'actualité, le paiement des ristournes consenties aux syndiqués acheteurs, et la remise des bulletins de commandes entre les mains du comité.

Depuis 1894, une tombola est tirée chaque année entre les membres, dans l'une des deux assemblées générales. Les syndiqués présents peuvent seuls y prendre part et si le nom d'un absent sort de l'urne, son lot est aussitôt remis en loterie. Le syndicat consacre à la tombola une somme annuelle de 200 frs. A l'origine, les lots consistaient en instruments agricoles d'assez grande valeur tels que coupe-racines, planteurs de betteraves, bascules. Mais depuis quelques années, on préfère mettre des lots de moindre valeur tels que bêches, houes, faux, fourches, tridents, binettes, rateaux, etc. La dépense reste la même, mais les gagnants sont plus nombreux, ce qui satisfait un nombre plus considérable de syndiqués. Les lots sont achetés, à tour de rôle, dans chacune des six communes syndiquées, et autant que possible chez des personnes qui ont des attaches avec le syndicat.

CHAPITRE III.

La marche des affaires et les opérations faites.

I. — L'importance numérique du syndicat.

Le tableau suivant nous donnera une idée du nombre des membres du syndicat régional de Flobecq, année par année depuis l'origine. Nous y verrons l'importance relative des diverses sections par rapport au chiffre des membres que chacune d'elles compte.

LES SECTIONS	LES MEMBRES DES DIVERSES SECTIONS EN								
	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901
Flobecq . . .	42	75	112	151	151	161	165	167	171
Ellezelles . .	55	72	89	103	100	99	98	99	102
Wodecq . . .	39	44	39	32	48	48	49	50	49
Everbecq . . .	2	10	33	54	87	104	128	126	124
Ogy	11	21	21	34	32	30	31	30	30
Ghoy	9	9	18	27	25	24	26	28	27
Ophrakel . . .	—	2	5	11	3	2	2	2	2
Total . . .	158	233	317	435	449	468	499	502	505

Ce sont donc les sections de Flobecq, d'Everbecq et d'Ellezelles qui fournissent le contingent le plus élevé de cultivateurs syndiqués.

Nous allons aborder maintenant la statistique des opérations d'achat faites par le syndicat depuis l'origine. De 1893 à 1900 les exercices se clôturaient en juin ; mais en 1900 on décida de les clôturer au 31 décembre. L'exercice 1900 n'est donc qu'un demi-exercice allant de juin à décembre et comprenant 7 mois.

II. — La statistique des achats faits en commun.

§ I. — LES ACHATS D'ENGRAIS.

1^o Les engrais phosphatés.

Le tableau suivant nous dira, année par année, quel a été le montant des achats syndicaux en engrais phosphatés. Nous pouvons facilement constater que la progression des achats a été constante depuis l'origine.

LEUR NATURE	ANNÉES	Quantités achetées Kil.	LEUR VALEUR	
			Moyenne par 100 frs.	Total
Superphosphate	1893-94	422.350	4.58	1.937.57
	1894-95	209.300	4.80	9.976.50
	1895-96	210.500	4.65	9.838.05
	1896-97	292.900	5.00	14.645.00
	1897-98	310.600	4.27	13.294.90
	1898-99	337.300	4.97	16.788.00
	1899-1900	381.700	5.07	19.487.00
	1900	57.100	4.50	2.559.25
	1901	393.700	4.53	17.798.60
	Total	2.315.450	—	110.635.47
	Scories	1893-94	700	5.40
1894-95		4000	4.50	45.00
1895-96		—	—	—
1896-97		1000	3.75	37.50
1897-98		—	—	—
1898-99		4200	4.60	56.40
1899-1900		—	—	—
1900		5000	3.85	192.50
1901		—	—	—
Total	8900	—	369.20	
Phosphate minéral	1895-96	500	3.00	15.00
Total des engrais phosphatés	2.324.850	—	111.019.67	

2^o Les engrais azotés.

Voyons maintenant dans quelle proportion se sont faits les achats d'engrais azotés. La consommation de nitrate n'a cessé d'augmenter tandis que l'emploi du sulfate d'ammoniaque semble disparaître.

LEUR NATURE	ANNÉES	Quantités achetées Kil.	LEUR VALEUR	
			Moyenne par 100 frs.	Total
Nitrate	1893-94	69.775	22.60	15.576.74
	1894-95	97.200	21.65	21.085.40
	1895-96	147.800	19.66	29.067.60
	1896-97	129.000	19.75	25.464.20
	1897-98	132.400	18.00	23.875.20
	1898-99	133.000	18.25	24.372.90
	1899-1900	153.500	20.00	30.700.00
	1900	10.600	18.70	1.982.30
	1901	154.500	21.65	33.459.50
	Total	997.775	—	199.857.04
	Sulphate d'ammoniaque	1893-94	—	—
1894-95		300	30.20	90.60
1895-96		2.865	25.40	72.76
1896-97		23.900	24.75	591.56
1897-98		7.800	24.95	194.61
1898-99		2.700	27.00	72.90
1899-1900		—	—	—
1900		—	—	—
1901		—	—	—
Total	23.565	—	819.43	
Total des engrais azotés	1.021.340	—	200.676.47	

Soit donc un million de kilos d'engrais azotés, d'une valeur globale d'environ 210 mille francs.

3^o Les engrais potassiques.

Le tableau suivant nous montre que l'emploi de la kainite n'a pris une grande extension qu'en 1901. La consommation du chlorure de potasse reste stationnaire.

Leur nature	Années	Quantités achetées Kil.	Leur valeur	
			moyenne par 100 kil.	Totale
Kainite	1893-94	1,600	6,40	97,60
	1894-95	—	—	—
	1895-96	2,200	5,75	126,50
	1896-97	600	5,99	35,40
	1897-98	—	—	—
	1898-99	—	—	—
	1899-1900	—	—	—
	1900	—	—	—
	1901	54,000	4,02	2140,50
	Total	58,400	—	2,400,00
Chlorure de potasse	1893-94	3,520	20,40	724,08
	1894-95	2,950	21,22	605,60
	1895-96	4,200	20,75	250,05
	1896-97	1,100	21,45	234,00
	1897-98	—	—	—
	1898-99	500	20,30	101,50
	1899-1900	600	20,75	124,50
	1900	—	—	—
	1901	4,900	21,25	403,75
	Total	14,770	—	2,439,88
Nitrate de potasse	1893-94	250	52,25	130,63
Total des engrais potassiques		70,420	—	4,970,51

Soit donc 70 mille kilos d'engrais potassiques, représentant une valeur globale d'environ 5.000 francs.

4^o Engrais divers.

Enfin, le tableau suivant nous dira l'importance des achats de tourteaux-engrais, de sulfate de fer, de plâtre et d'engrais composés.

Leur nature	Années	Quantités achetées Kil.	Leur valeur	
			Moyenne par 100 kil.	Totale
Tourteaux engrais	1893-94	2.500	43,35	333,75
	1894-95	1.000	10,00	400,00
	1895-96	2.700	10,50	283,50
	1896-97	600	9,00	59,40
	1897-1901	—	—	—
Total	9.800	—	1.076,65	
Sulfate de fer	1893-94	700	6,40	44,80
	1894-95	—	—	—
	1895-96	820	6,60	54,05
	1896-97	458	6,25	40,45
	1897-1901	—	—	—
Total	1,678	—	109,00	
Plâtre cuit	1893-94	900	3,35	30,15
Plâtre phosphaté	1895-96	300	4,70	5,10
Engrais composés	1895-96	4500	40,75	161,25
Total des engrais divers		14,178	—	1.382,15

§ II. LES ACHATS DE DENRÉES ALIMENTAIRES.

Voyons enfin la statistique des achats de denrées alimentaires pour le bétail, et notamment des achats de tourteaux et des achats de maïs.

1^o Les achats du syndicat.

Le tableau suivant nous indique, année par année, quelles quantités de tourteaux le syndicat a achetés pour ses membres. Il est facile de constater que les préférences des cultivateurs vont aux tourteaux de lin.

Leur nature	Années	Quantités achetées kil.	Leur valeur	
			Moyenne par 100 k.	Totale
Tourteaux de lin	1893-94	—	—	—
	1894-95	—	—	—
	1895-96	21.700	12.60	2.750.80
	1896-97	31.546	15.00	4.731.39
	1897-98	19.700	15.10	11.290.70
	1898-99	12.400	15.22	41.197.00
	1899-1900	78.067	16.64	12.578.02
	1900	24.500	18.63	4.578.00
	1901	41.600	17.30	7.464.43
	Total	319.213	—	34.290.36
Tourteaux de coton	1893-97	—	—	—
	1897-98	1400	12.89	179.20
	1898-99	—	—	—
	1899-1900	2500	13.20	330.00
	1900	5000	15.20	760.00
	1901	—	—	—
Total	8900	—	1.269.20	
Tourteaux de cocotiers	1893-97	—	—	—
	1897-98	2415	16.90	408.13
	1898-1901	—	—	—
	Total	2415	—	408.13
Tourteaux d'oillettes	1893-97	—	—	—
	1897-98	8515	14.75	1.213.03
	1898-1901	—	—	—
Total	8515	—	1.213.03	
Tourteaux d'arachides	1893-99	—	—	—
	1900	27.075	18.70	5.063.00
	1901	34.050	18.60	6.285.30
Total	61.125	—	11.348.30	
Total général	430.168	—	68.529.02	

2^o Les achats spéciaux de la section d'Ellezelles.

La statistique suivante nous montre l'importance des achats de maïs que la section d'Ellezelles fait depuis 1898. Les paiements se faisant toujours immédiatement, les fournisseurs accordent à cette section un escompte de 1/2 pour cent, qui pour les 4 exercices représente une somme globale de 86 francs 29.

DATES	Quantités	Prix d'achat		Escompte de 1/2 p. c.	Sommes payées			Sommes reçues		Bénéfices	
		par 100 k.	Total		Au fournisseur	Frais de transport	Frais généraux	par 100 k.	Total		
1898	Février	5,000	10.45	507.50	—	507.50	31.10	6.30	11.00	250.00	5.10
	Juin	7,500	9.58	718.88	3.60	718.28	45.70	10.05	10.40	780.00	5.27
	Juillet	5,000	10.58	529.25	2.60	526.65	30.50	7.60	11.10	555.00	0.75
	Septembre	5,000	9.58	479.25	2.40	476.85	30.50	8.60	10.40	520.00	2.05
	Décembre	10,000	11.40	1140.00	5.70	1134.30	62.40	11.80	12.15	1215.00	6.80
	Total	32,500	—	3360.36	14.30	3346.08	190.00	44.05	—	3020.00	20.07
1899	Mars	8,000	10.25	820.00	4.14	815.86	49.00	9.25	11.10	888.00	5.29
	Juin	11,000	10.38	1141.25	5.70	1135.55	68.00	10.00	11.15	1220.00	12.25
	Août	8,000	10.80	864.00	4.32	859.68	40.00	8.40	11.55	994.00	6.32
	Novembre	6,500	10.18	661.71	3.30	658.41	40.30	7.00	10.90	708.50	5.78
	Décembre	12,500	9.85	1231.25	6.15	1225.10	77.20	13.05	10.00	1325.00	9.05
Total	46,000	—	4722.62	23.01	4699.61	284.70	48.30	—	5072.00	30.39	
1900	Janvier	7,500	10.25	768.75	3.60	765.15	46.00	10.00	11.20	846.00	10.75
	Mars	6,500	12.10	786.50	3.61	782.89	40.30	8.00	12.85	825.25	4.25
	Juin	5,000	13.50	675.00	3.28	671.72	31.10	8.25	11.25	712.50	4.53
	Août	5,000	12.25	612.50	3.50	609.00	31.10	8.75	14.00	700.00	6.95
	Septembre	5,000	12.65	632.50	3.15	629.35	31.30	7.65	13.40	670.00	2.10
	Décembre	7,500	12.78	958.50	4.85	953.65	46.50	10.00	13.65	1023.75	5.85
Total	38,500	—	4498.40	23.15	4475.25	286.50	53.25	—	4981.50	25.23	
1901	Janvier	5,500	12.58	691.90	3.45	688.45	34.30	10.35	13.10	737.00	4.65
	Mars	11,000	11.00	1210.00	6.05	1203.95	68.00	13.00	11.75	1292.50	7.55
	Juin	8,000	12.75	1020.00	3.10	1016.90	49.00	11.00	13.50	1080.00	3.90
	Juillet	5,000	11.18	559.25	3.75	555.50	31.10	9.25	12.00	600.00	6.15
	Septembre	8,000	12.18	974.40	4.85	969.55	49.00	11.30	12.90	1022.00	5.95
	Novembre	5,500	11.50	627.50	4.00	623.50	31.30	11.15	15.40	647.00	8.00
Total	43,000	—	5848.10	26.30	5821.80	306.00	63.05	—	5888.50	33.05	
Total général	158,000	—	17888.50	86.29	17792.21	978.00	213.75	—	19062.00	118.04	

Comme il est dit plus haut, la section d'Ellezelles agit pour son propre compte dans ses achats de maïs, et les autres sections n'ont absolument rien à y voir. L'usage du bénéfice réalisé chaque année est réglé par les seuls délégués de cette commune. Diverses petites sommes ont déjà été

prélevées sur cette encaisse spéciale, notamment pour un subside accordé en 1899 à la société d'assurance du bétail d'Ellezelles.

Des fr. 118,04 de bénéfices réalisés en quatre années, il reste encore en caisse au 31 décembre 1901, une somme de fr. 78,40.

§ III. — RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Voyons maintenant, dans un tableau d'ensemble, le montant total des engrais et des denrées alimentaires achetées par le syndicat depuis l'origine. Nous y ajoutons les achats de la section d'Ellezelles et le montant des ventes faites au magasin syndical.

LEUR NATURE	ANNÉES	QUANTITÉS ACHETÉES	LEUR VALEUR
		KIL.	FRCS
Engrais	1893-94	202.295	22.090.42
	1894-95	314.750	32.202.50
	1895-96	340.385	33.446.33
	1896-97	449.258	43.709.45
	1897-98	450.800	39.816.20
	1898-99	474.700	41.748.40
	1899-1900	535.800	52.274.80
	1900	72.700	4.733.95
	1901	604.400	52.802.53
	Total . . .	3.444.788	325.723.80
Aliments	1893-94	—	—
	1894-95	—	—
	1895-96	21.700	2.750.80
	1896-97	31.546	4.734.39
	1897-98	92.030	13.091.06
	1898-99	72.100	11.197.00
	1900-1900	80.567	12.908.02
	1900	56.575	10.401.00
	1901	75.650	13.449.75
	Total . . .	430.168	68.529.82
Total général des achats du syndicats		3.874.956	394.252.82
Total	1° Achats du syndicat	3.874.956	394.252.82
	2° Achats de la section d'Ellezelles	458.000	19.062.00
	3° Les ventes du magasin	486.275	24.566.75
	Total	4.819.231	437.881.57

Ainsi, depuis sa fondation, le syndicat a donc fourni à ses membres 4,819,231 kilogs de marchandises, pour une somme globale de fr. 437,881,57.

§ IV. — LA STATISTIQUE DES ANALYSES.

1° Les analyses d'engrais.

Le tableau suivant nous indiquera les résultats des analyses que le syndicat a fait faire. Nous pourrons ainsi comparer la richesse des différents produits achetés en commun.

Leur Nature	ANNÉES	Le laboratoire qui fait l'analyse	Leur teneur en acide phosphorique. en potasse ou en azote
Super-phosphate	1893-94	Courtrai	40,63-41,92-44,52
		Mons	44,00-44,45
	1894-95	Courtrai	42,64-42,93-43,60
		Leuze	42,82-43,26
	1895-96	Courtrai	44,30-43,47-43,34-43,77
		Mons	42,54-43,44-45,46-44,03-43,36-43,24-43,25
	1896-97	Courtrai	43,02-43,42-42,68
		Mons	43,48-43,87
	1897-98	Courtrai	8,67-13,00-43,96-13,24-13,74
		Mons	8,53-13,23-14,24-15,04
	1898-99	Enghien	42,87
		Courtrai	42,54-42,97-44,06-44,59-42,60-43,77
	1899-1900	Mons	44,44-44,54-44,75-44,07-43,29
		Courtrai	44,08-43,72
	1900	Mons	43,44-43,57-43,70-43,42-43,36
La Louvière		43,60	
1901	Bruxelles	43,86	
	La Louvière	44,90-43,42	
1901	Mons	42,66-43,28	
	Courtrai	42,93-43,04-43,51-43,44	
1901	Mons	42,69-44,06-43,23-43,23	
	Nitrate	1893-94	Courtrai
Mons			43,53-43,49
1894-95		Mons	43,94-43,78-43,54
		Courtrai	43,56-43,66
1896-97		Courtrai	43,55-43,24-43,40
		Courtrai	43,36-43,49
1899-1900		Courtrai	43,44-43,63-43,64-46,13
		Courtrai	43,28-43,56-43,93
1900		Courtrai	43,44-43,77-43,39-43,46
Sulfate d'ammoniaque		1895-96	Courtrai
	1896-97	Courtrai	19,74
	1897-98	Courtrai	20,55
	1898-99	Courtrai	20,60
Chlorure de potasse	1893-94	Courtrai	58,44
	1894-95	Courtrai	51,04
	1895-96	Courtrai	52,30
	1896-97	—	52,88
Kaïnite	1895-96	Courtrai	43,91
	1896-97	Allemagne	43,70-43,90-43,10
		Courtrai	43,23
Scories	1900	Courtrai	16-80

La plupart de ces analyses ont été faites à titre gratuit, soit que les vendeurs aient fourni des bons d'analyse, soit qu'ils aient déduit du montant de leurs factures le coût de ces analyses. Quelques unes d'entre elles cependant étaient des analyses contradictoires dont les frais ont été supportés par le syndicat. Les analyses d'engrais faites au laboratoire communal de Courtrai et aux laboratoires des collèges de Leuze et d'Enghien n'ont coûté que 2,50 alors qu'elles coûtent 5 francs à Mons.

Les superphosphates sont achetés avec le maximum de 14 % d'acide phosphorique si bien que le surplus n'est payé ni par le syndicat ni par les syndiqués. Le prix payé lors du déchargement est fixé d'après le titre de 14 %. Lorsqu'à l'analyse le titre constaté est notablement inférieur à 14, le syndicat fait à ses membres une remise en rapport avec le manquant en acide phosphorique.

2° *Les analyses de denrées alimentaires.*

Voici maintenant quels résultats ont donnés les analyses de denrées alimentaires pour le bétail.

LEUR NATURE	ANNÉES	LABORATOIRE OÙ FAIT L'ANALYSE	LEUR RICHESSE			
			GRAISSE	ALBUMINE		
Tourteaux de lin	1895-96	Courtrai	7.45	35.00		
			7.22	36.34		
	1896-97	Enghien	7.49	35.40		
			1897-98	Courtrai	6.63	34.70
			1898-99	Courtrai	7.65	35.00
1900	Courtrai	6.75	34.40			
Tourteaux de coton	1900	Courtrai	6.50	28.37		
Tourteaux d'arachides	1900	La Louvière	7.54	50.50		
	1901	La Louvière	8.12	48.92		

§ V. — LE TABLEAU GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES

1° *Les recettes et les dépenses.*

Le tableau suivant nous donnera, année par année, le montant des recettes, des dépenses et des bénéfices réalisés sur les achats de tourteaux et d'engrais distribués à l'arrivée des wagons ou vendus au dépôt (1).

(1) Pour les 3 derniers exercices 1899-1900, 1900 et 1901, nous comprenons dans les chiffres de ce tableau, les comptes des opérations faites pendant ces mêmes années au magasin syndical, opérations que nous détaillons plus loin dans un chapitre spécial.

Années	LES ENGRAIS			LES TOURTEAUX			Recettes diverses	Bénéfice total
	Sommes payées par les membres	Sommes payées aux fournis- seurs et pour transport	Béné- fices	Sommes payées par les membres	Sommes payées aux fournis- seurs et pour transport	Béné- fices		
	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs
1893-94	22,000,12	22,496,00	495,88	—	—	—	—	495,88
1894-95	32,202,50	31,574,63	627,87	—	—	—	—	627,87
1895-96	32,446,33	33,021,52	494,81	2,750,93	2,492,87	258,06	125,55	819,42
1896-97	45,709,15	44,923,48	785,67	4,731,29	4,575,81	155,48	85,00	900,55
1897-98	39,816,70	39,227,51	589,19	13,591,00	12,985,75	605,25	150,00	854,90
1898-99	41,748,40	40,700,07	1,048,33	11,497,00	11,145,75	351,25	40,87	1,119,07
1899-1900	55,610,10	54,717,82	892,28	12,908,02	12,719,16	188,86	72,37	1,153,64
1900	12,511,25	12,303,31	207,94	10,401,00	10,208,55	192,45	—	390,39
1901	65,226,50	65,200,55	26,97	13,440,75	13,380,48	60,27	48,94	1,126,50
TOTAL	350,200,55	341,108,77	6,111,78	68,580,02	67,877,44	651,58	720,67	7,543,43

Le bénéfice total comprend les bénéfices réalisés sur les engrais, les bénéfices réalisés sur les tourteaux et les recettes diverses. Celles-ci comprennent les intérêts de l'argent placé à la Caisse d'Épargne, les amendes imposées aux fournisseurs pour retard dans les expéditions, et les amendes appliquées aux syndiqués pour retard apporté à l'enlèvement de leurs marchandises.

2° *Les bénéfices et l'encaisse.*

Le tableau suivant nous donne le total des bénéfices bruts, des bénéfices nets et de l'encaisse en fin de chaque exercice.

ANNÉES	Les recettes et les dépenses		Le bénéfice net	L'encaisse en fin d'exercice
	Les recettes ou bénéfice brut	Les dépenses diverses		
1893-94	493,22	110,12	383,10	383,10
1894-95	627,87	507,50	305,92	689,92
1895-96	679,78	529,05	450,73	839,75
1896-97	926,55	519,69	406,86	1246,61
1897-98	844,00	636,75	207,25	1453,86
1898-99	1,134,07	443,31	690,76	2144,66
1899-1900	1,153,64	608,40	545,24	2689,90
1900	339,99	239,02	80,97	2770,83
1901	1,128,76	843,24	285,52	3056,35
Total	7,543,43	4,437,08	3056,35	3056,35

Les dépenses diverses sont payées au moyen du bénéfice brut. Ces dépenses comprennent l'ensemble des frais d'administration, le montant des



sommes payées pour achat d'instruments agricoles destinés aux tombolas, ainsi que le total des subsides alloués aux diverses associations agricoles du canton. C'est ainsi que les sociétés d'assurance du bétail d'Ellezelles, de Flobecq, de Wodecq et d'Everbecq ont reçu chacune du syndicat, lors de leur fondation un subside de 100 francs.

III. — Les opérations du magasin syndical.

§. I. — LES ENTRÉES DE MARCHANDISES AU MAGASIN.

1° Les entrées de nitrate.

Le tableau suivant nous donne l'importance des entrées de nitrate de soude en 1900 et en 1901. Le syndicat n'achète pas toujours des wagons complets pour le dépôt; il organise des expéditions mixtes dont une partie est distribuée immédiatement aux syndiqués et l'autre, mise en magasin. C'est ce qui explique l'absence de frais d'analyse pour certaines entrées.

Dates	Le nitrate acheté		Prix d'achat par 100 kil. et franco	Les sommes dépensées			Total des sommes dépensées	
	Quantités	Dosage en azote		Sommes payées au vendeur	Frais de mise en magasin	Frais d'analyse		
	Kil.		FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	
1900	Mars . . .	10.000	15.63	21.40	2.440.00	6.50	2.50	2.440.00
	Avril . . .	3.800	16.43	21.63	822.70	—	—	822.70
	Mai . . .	5.000	15.64	20.69	1.039.09	4.95	—	1.034.95
	Juin . . .	10.100(1)	15.39	18.33	1.853.00	11.30	2.50	1.868.80
	Juillet . . .	9.510	15.93	18.50	1.759.33	10.35	—	1.769.70
	Juillet . . .	10.000	15.42	19.80	1.980.00	13.00	2.50	1.995.50
	Total général . .	48.410	—	—	9.587.05	46.40	7.50	9.640.65
1901	Avril . .	10.000	15.49	20.30	2.030.00	10.20	2.50	2.062.70
	Mai . . .	10.000	15.44	21.00	2.400.00	9.50	2.50	2.412.00
	Juin . . .	10.000	15.70	21.00	2.400.00	11.20	2.50	2.413.70
	Juin . . .	10.000	15.04	21.00	2.400.00	10.60	2.50	2.412.40
	Juillet . .	10.500	15.46	24.00	2.203.00	10.30	2.50	2.217.80
	Total général . .	50.500	—	—	10.555.00	51.80	12.50	10.619.30
	Total des 2 exercices	98.910	—	—	20.442.05	97.90	20.00	20.259.95

(1) Bien que composant 401 sacs de 100 kilos, ce wagon n'a été acheté et payé que pour 10.000 kilos.

2° Les entrées de superphosphate.

Le tableau suivant nous indique le montant des entrées de superphosphate au magasin syndical.

Date	Le superphosphate acheté		Prix d'achat à l'unité et franco	Les sommes dépensées			Total des sommes dépensées	
	Quantités	Dosage en acide phosphorique		Sommes payées au vendeur	Frais de mise en magasin	Frais d'analyse		
	KIL.		FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	
1900	Mars . . .	4.700	43.60	0.35 1/2	226.91	—	gratuite	226.91
	Mars . . .	1.900	43.86	0.35 1/2	93.49	—	"	93.49
	Avril . . .	10.000	43.70	0.35 1/2	486.35	6.50	"	492.85
	Mai . . .	5.000 (1)	43.42	0.35	240.95	5.10	"	246.05
	Juillet . .	11.100	44.90 (2)	0.34	528.36	12.75	"	541.11
	Septembre	300	42.66	0.33	12.35	—	"	12.35
	Octobre . .	5.000 (2)	43.28	0.33	230.50	5.75	"	236.25
	Total général . .	38.000	—	—	1819.41	30.10	—	1849.64
1901	Mars . . .	10.500	42.46	0.32	408.45	10.20	2.50	421.15
	Avril . . .	10.500	44.32	0.32	380.33	8.95	2.50	391.80
	Mai . . .	10.000	43.56	0.33	447.50	6.60	2.50	456.60
	Mai . . .	10.000	42.96	0.33	427.70	10.10	gratuite	437.80
	Juillet . .	10.000	44.06	0.32 1/2	455.00	10.35	gratuite	465.35
	Total général . .	51.000	—	—	2119.00	46.20	7.50	2172.70
	Total des 2 exercices	89.000	—	—	3938.41	76.30	7.50	4021.31

§ II. — Les sorties des marchandises emmagasinées.

1° Les sorties de nitrate.

Voici maintenant dans quelles proportions se sont effectuées les sorties de nitrate emmagasiné. Nous y verrons le montant des quantités vendues, le prix de vente et le total des recettes faites par le trésorier.

(1) Le prix d'achat à l'unité de ces deux wagons de 5000 kilos est bien de 0,35 et de 0,33 centimes, mais par 10.000 kil. minimum. Ces wagons étant incomplets, le syndicat a dû payer chaque fois un supplément de fr. 11,35 pour frais de transport.

(2) Quoique dosant 44,90 d'acide phosphorique, ce wagon n'a été payé que sur la base de 44 p. %, maximum prévu au contrat.

Remarquons avec soin que les prix exigés des étrangers sont supérieurs à ceux que paient les membres du syndicat. Nous avons vu qu'on a décidé d'accroître encore cette majoration, ce qui est du reste entièrement conforme aux idées syndicales.

DATE	Quantités vendues		Prix de vente par 100 kilos				Sommes reçues		Total des sommes reçues
	Aux syndiqués	Aux étrangers	Pour syndiqués		Pour étrangers		Des syndiqués	Des étrangers	
			FR.	FR.	FR.	FR.			
1900									
Mars	7.500	900	21.70	—	21.00	—	1.627.50	497.40	1.824.60
Avril	2.750	700	20.90	—	21.40	—	586.35	152.10	738.45
Mai	6.700	—	20.90	20.90	—	—	4.390.10	—	4.390.10
Juin	8.000	300	19.00	19.30	19.20	—	4.536.80	57.60	4.594.40
Juillet	42.340	650	19.50	20.20	19.80	20.50	2.403.40	429.45	2.532.25
Août	3.500	600	20.20	—	20.50	—	707.00	423.00	830.00
Sept.-Oct.	1.475	200	20.20	—	20.50	—	237.35	41.60	278.35
Total général	44.935	3350	—	—	—	—	8.488.20	699.95	9.188.35
1901									
Avril	10.670	430	21.20	21.00	—	21.20	2.245.40	91.45	2.336.25
Mai	10.340	250	21.00	21.30	21.20	21.50	2.190.00	53.45	2.243.45
Juin	9.750	2375	21.30	21.20	21.50	21.30	2.075.55	507.20	2.582.75
Juillet	40.225	400	21.70	24.50	21.00	24.70	2.197.00	86.60	2.283.60
Août	5.325	100	21.60	—	22.00	—	1.174.80	22.00	1.196.80
Sept.-Oct.	1.625	400	22.00	—	22.20	22.40	357.50	88.90	446.40
Total général	48.035	3955	—	—	—	—	10.236.95	849.30	11.086.28
Total des 2 exercices	89.970	7305	—	—	—	—	18.925.15	1.549.25	20.274.40

A la fin de l'année 1900, il restait au magasin 3125 k. de nitrate valant fr. 624,85, (prix d'achat.)

En 1901, le dépôt a dû constater une perte de 35 kilos de nitrate, occasionnée par le réglage des sacs. Le chiffre total des ventes, pour les deux exercices s'est élevé à 97.275 kilos. Il ne restait au dépôt, en fin d'exercice, que 1600 k. évalués fr. 329,20 (Prix d'achat).

Il est à remarquer que les quantités achetées par les étrangers sont minimes relativement au chiffre d'affaires du magasin syndical, ce qui est absolument normal attendu que le magasin est fait pour les syndiqués et non pour les étrangers.

2° Les sorties de superphosphate.

Le tableau suivant nous dira l'importance des sorties de superphosphate pendant les deux exercices 1900 et 1901.

DATE	QUANTITÉS VENDUES		PRIX DE VENTE PAR 100 K.				SOMMES REÇUES		TOTAL des sommes reçues
	Aux syndiqués	Aux étrangers	Pour syndiqués		Pour étrangers		des syndiqués	des étrangers	
			FRS.	FRS.	FRS.	FRS.			
1900									
Mars	5.000	1.600	5.20	—	5.30	—	260.00	84.80	344.80
Avril	7.850	300	5.10	5.20	5.30	5.40	410.35	17.40	427.45
Mai	4.200	200	5.20	5.30	5.40	—	222.20	10.80	233.00
Juin	300	—	5.20	—	—	—	15.60	—	15.60
Juillet	5.400	300	4.85	5.10	5.20	5.25	273.40	45.70	289.40
Août	4.200	—	5.40	—	—	—	61.20	—	61.20
Sept.-Oct.	40.850	800	5.00	—	5.10	—	542.50	40.80	583.30
Total général	34.800	3.200	—	—	—	—	1.785.25	469.20	1954.45
1901									
Mars-Août	49.000	2.100	4.40	4.20	4.40	4.70	807.00	96.00	903.00
Mai	18.600	300	4.65	4.70	—	4.85	875.45	14.55	889.70
Juin	500	200	4.80	—	4.90	—	24.00	9.80	33.80
Juillet	4.400	600	4.80	5.00	4.90	5.20	216.60	29.70	246.30
Août	2.700	—	5.00	—	—	—	435.00	—	435.00
Sept.-Oct.	2.300	400	5.00	—	5.10	—	425.00	5.40	430.40
Total général	47.700	3.300	—	—	—	—	2.182.75	455.45	2.337.90
Total des 2 exercices	82.500	6.500	—	—	—	—	3.968.00	394.35	4.292.35

Notons que le prix de vente du superphosphate est établi d'après la richesse en acide phosphorique, constatée par l'analyse, mais en tenant toujours compte des fluctuations du marché. Le chiffre total des ventes pour les deux exercices s'est élevé à 83.000 kilos environ. Dans ce chiffre, les achats faits par les étrangers ne représentent que 6500 kilos, ce qui est peu important.



§ III. — LE COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

1° Les recettes et les dépenses en 1900.

Le compte des recettes et des dépenses du magasin syndical s'établit comme suit pour l'exercice 1900 :

LES RECETTES		LES DÉPENSES	
1° Recettes nitrate	9,188,15	1° Dépenses nitrate	9,640,65
2° Recettes superphosphate	1,954,55	2° Dépenses superphosphate	1,849,21
3° Valeur de nitrate restant en magasin	621,85	3° Frais généraux	58,31
Total	11,764,45	Total	11,548,17

Les comptes se clôturent par un bénéfice de 216 francs 28 cent., ainsi que l'établit parfaitement la balance suivante :

BALANCE.

Recettes	11,764,45
Dépenses	11,548,17
Bénéfice	216,28

2° Les recettes et les dépenses en 1901.

Les comptes du magasin sont les suivants pour l'exercice 1901 ; ils se clôturent par un bénéfice de 275 francs 25 centimes.

LES RECETTES		LES DÉPENSES	
1° Recettes nitrate	11,086,25	1° Dépenses nitrate :	
2° Recettes superphosphate	2,337,90	a) Nitrate restant de 1900	621,85
3° Valeur du nitrate restant en magasin	339,20	b) Nitrate acheté en 1901	10,619,30
Total	13,763,35	2° Dépenses superphosphate	2,172,70
		3° Frais généraux	74,25
		Total	13,488,10

BALANCE.

Recettes	13,763,35
Dépenses	13,488,10
Bénéfice	275,25

IV. — Les machines syndicales.

Le caractère régional du syndicat de Flobecq lui rend particulièrement difficile l'utilisation collective des machines syndicales. Et en effet, ses 500 membres habitent 6 communes différentes, et les distances à parcourir sont considérables. Cette situation de fait avait empêché jusqu'ici le syndicat d'acquiescer des machines collectives.

Mais en présence des résultats obtenus de toutes parts par les machines syndicales, le syndicat de Flobecq résolut, lui aussi, d'entrer dans le mouvement, et dans sa séance du 2 décembre 1904, le comité décida l'achat d'un trieur monté sur roues. Cet instrument pourra de la sorte être conduit de ferme en ferme au moyen soit d'une vache, soit d'un cheval. Un règlement spécial indiquera les conditions de son utilisation et un ouvrier expérimenté aura la garde et la direction de l'instrument.

La machine a été fournie par la Coopérative d'Enghien et coûte 518 frs. Voici, du reste, la description du modèle qu'a choisi le syndicat ; c'est un des plus perfectionnés que l'on connaisse.

Le rendement garanti est de 4 hectolitres par heure.

Les dimensions et le poids de la machine s'établissent comme suit :

Hauteur de la trémie	1 ^m ,53
Hauteur du bati	1 ^m ,00
Longueur	2 ^m ,26
Largeur	0 ^m ,72
Poids	185 kg

Comme ce trieur sépare du froment, les pierres, mottes de terre, pailles, gros pois, graines rondes, poussières, ivraies, seigles, avoines, orges, graines épineuses etc. ; il donne des semences sélectionnées aussi bien pour les orges ou les avoines que pour le froment.

Ce triage se fait comme suit par les divers mécanismes de l'instrument :

Chute n° 1 :	Graines rondes
Chute n° 2 :	Petit froment et seigle
Chute n° 3 :	Moyen froment
Chute n° 4 :	Froment de semence
Chute n° 5 :	Petites avoines
Chute n° 6 :	Avoines et petites orges
Chute n° 7 :	Grosses orges
Chute n° 8 :	Emottage
Tiroir :	Poussières,



Cette machine présente enfin comme avantages spéciaux les suivants :

Sa construction est tout à la fois robuste et soignée. Il est muni de poignées mobiles qui facilitent son transport. L'alimentation se fait au moyen d'un distributeur qui étend automatiquement le grain en couche régulière sur le crible de trépidation. Le crible à trépidation est à grilles superposées, mobiles et changeables instantanément, suivant l'espèce des grains à trier. Les quatre diviseurs sont munis chacun d'une brosse brevetée, mobile, élastique et à pression variable. Il a deux régulateurs indépendants. Le bâti est boulonné et se démonte pièce par pièce. Ce trieur donne 9 catégories de graines. C'est ce qui se fait *de mieux, de plus complet et de plus parfait* pour moyenne culture. Il est livré avec huit caisses et un tiroir pour recevoir les grains.

A l'aide de trois cribles de rechange, on nettoie les orges et les avoines, des graines, rondes, pierres, poussières et autres impuretés.

CONCLUSION.

Tel est l'exposé, aussi complet que possible, de l'activité sociale du syndicat régional de Flobecq. Nous ne pouvons qu'admirer la vitalité, dont il n'a cessé de faire preuve, et l'étude que nous allons faire des œuvres complémentaires de cette puissante association ne fera que confirmer le jugement laudatif que nous venons d'émettre.

ANNEXES

Les œuvres complémentaires du syndicat de Flobecq.

La région de Flobecq compte 4 sociétés d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail bovin, une société d'assurance mutuelle pour le bétail chevalin, un syndicat d'élevage et une laiterie coopérative régionale. Ces diverses sociétés sont à bon droit considérées comme des annexes et comme le complément rationnel du syndicat de Flobecq, auxquels elles ont de nombreuses attaches et par leurs fondateurs, et par leurs membres, et par leurs administrateurs. Nous dirons quelle est l'organisation et quelle a été l'activité sociale de chacune d'elles.

CHAPITRE I.

Les sociétés d'assurance mutuelle du bétail bovin.

1. — La mutuelle de Flobecq.

La mutuelle St-Eloi a été fondée à Flobecq, le 17 février 1895 et la reconnaissance légale lui a été octroyée le 9 mars 1896. Son président est M. Julien Lebrun et son secrétaire-trésorier M. le Vicaire Beghin.

1^o Organisation de la société.

La prime à payer annuellement est de 1 franc par 100 francs de valeur assurée ; le droit d'estampillage est de 50 centimes, et de droit d'entrée d'autant de fois 10 centimes par cent francs de valeur assurée qu'il y a de centaines de francs dans la caisse sociale.

Le montant de l'indemnité est des 2/3 de la valeur assurée si la viande est impropre à la consommation ; il est de 3/8 de cette valeur si la viande est utilisable et vendue au prix de 0,90 et 1 franc le kilo ; de 1/4 de cette valeur si la viande est utilisable et vendue au prix de fr. 1,10 et fr. 1,20 le kilo.

La société n'oblige pas ses membres à acheter la viande qui se vend toujours très facilement par le propriétaire de l'animal assuré.

2° Les opérations de la société.

Les tableaux suivant nous donneront une idée des opérations de la société pour chacun des 7 exercices sociaux allant de 1895 à 1901.

Voici d'abord, le nombre des membres de la société, ainsi que le nombre et la valeur des animaux assurés.

ANNÉES	LES MEMBRES EFFECTIFS	LES ANIMAUX ASSURÉS	
		Leur nombre	La valeur assurée
			FRS.
1895	81	128	43.960
1896	100	459	54.840
1897	109	481	55.580
1898	113	498	59.440
1899	145	239	71.245
1900	153	266	89.290
1901	167	282	92.028

Voyons maintenant le montant total et le détail des recettes qui alimentent la caisse de la société.

ANNÉES	Les cotisations		Droits d'entrée et d'estampillage	LES RECETTES DIVERSES					TOTAL DES RECETTES
	des membres effectifs	des membres honoraires		Tribunaux de la caisse de réassurance	Subsidés des pouvoirs publics	Subsidés du syndicat agricole	Intérêts des fonds placés		
1895	FRCS 444.40	—	FRCS —	FRCS —	FRCS —	FRCS 100.00	FRCS —	FRCS 544.40	
1896	559.70	136.00	89.00	—	150.00	34.90	7.19	973.59	
1897	586.65	119.00	109.80	—	100.00	43.90	14.87	944.22	
1898	632.65	96.00	118.30	—	25.00	—	28.92	901.07	
1899	752.70	93.00	206.20	—	25.00	—	37.27	1114.17	
1900	947.15	53.00	146.37	256.00	25.00	—	32.60	1460.12	
1901	982.15	3.00	133.00	380.00	—	—	44.25	1631.67	

Le tableau suivant nous indiquera le total et le détail des dépenses faites par la mutuelle. Nous y avons classifié les sinistres d'après le taux de l'indemnité allouée.

ANNÉES	Les sinistres et les indemnités					Total des indemnités	Cotisations à la caisse de réassurance	Frais généraux		Total des dépenses
	Indemnités de 2/3		Indemnités de 3/8		Cotisations à la caisse de réassurance			Dépenses pour la Tombola	Frais d'administration	
	Nombre de sinistres	Montant des indemnités	Nombre de sinistres	Montant des indemnités						
1895	—	FRCS —	4	FRCS 450.00	FRCS 450.00	FRCS —	FRCS —	FRCS 54.30	FRCS 204.30	
1896	—	—	3	457.00	457.00	—	—	77.40	534.90	
1897	—	—	5	547.50	547.50	—	—	30.70	578.20	
1898	—	—	6	761.58	761.58	—	—	34.55	796.30	
1899	—	—	8	1027.50	1027.50	—	121.00	52.15	1200.65	
1900	4	200.00	7	1087.50	1287.50	213.73	109.90	59.24	1670.34	
1901	—	—	8	1299.17	1299.17	267.87	73.00	43.45	1683.49	

Enfin les recettes et les dépenses s'équilibrent, chaque année, de la façon suivante, et l'exercice se clôture par une encaisse dont nous donnons le montant.

ANNÉES	Les recettes et les dépenses		Les excédents		L'encaisse au 31 décembre
	Les recettes	Les dépenses	Boni	Mal	
1895	FRCS 544.40	FRCS 204.30	FRCS 340.10	FRCS —	FRCS 340.10
1896	973.59	534.90	438.69	—	778.79
1897	944.22	378.20	566.02	—	1144.81
1898	901.07	796.13	104.94	—	1249.75
1899	1114.17	1200.65	—	86.48	1163.27
1900	1460.12	1670.34	—	210.22	953.05
1901	1631.67	1683.49	—	51.82	901.23
TOTAL . .	7569.24	6638.04	4249.75	348.52	901.23

La société suit donc une marche nettement progressive, et son avenir se présente sous les augures les plus favorables.

II. — La mutuelle d'Ellezelles.

La mutuelle St-Eloi a été fondée à Ellezelles le 9 février 1896, et la reconnaissance légale lui a été octroyée le 30 décembre 1896. Son président est M. Léon Ergo et son secrétaire-trésorier M. le vicair Philippe.

1^o Organisation de la société.

La prime à payer annuellement est de 60 centimes par 100 francs de valeur assurée ; le droit d'estampillage est de 20 centimes par 100 francs d'assurance, et le droit d'entrée d'autant de fois 15 centimes qu'il y a de centaines de francs dans la caisse sociale, les fractions étant comptées comme centaine.

Le montant de l'indemnité est de 2/3 de la valeur assurée si la viande est impropre à la consommation ; elle est de 1/4 seulement si la viande est propre à la consommation. Les membres sont tenus d'acheter la viande sous peine d'une amende de 1 franc par tête de bétail dont ils sont propriétaires ; les prix sont fixés à 1 fr. et 1 fr. 20 le kil.

2^o Les opérations de la société.

Les tableaux suivants nous donneront une idée des opérations de la société pour chacun des exercices allant de 1896 à 1901. Voyons d'abord le nombre des membres effectifs, ainsi que le chiffre et la valeur des animaux assurés.

ANNÉES	Les membres effectifs	Les animaux assurés	
		Leur nombre	La valeur assurée
1896	113	168	53.680
1897	122	174	57.680
1898	124	178	58.380
1899	125	180	61.960
1900	128	179	61.280
1901	139	201	69.530

Le tableau suivant nous donnera le détail et le montant global des recettes effectuées par la mutuelle pour un chacun de ses exercices sociaux.

Années	Les cotisations		Les recettes diverses				Total des recettes
	des membres effectifs	des membres honoraires	Indemnités de la caisse de réassurance	subsidés des pouvoirs publics	Subsidés du syndicat	Intérêts des fonds placés	
	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.
1896	696.10	100	—	—	120.31	42.53	928.94
1897	652.20	90	—	225	31.33	4.23	4.002.76
1898	707.45	65	—	25	20.52	28.66	816.33
1899	647.70	65	—	25	—	49.73	787.43
1900	656.85	55	30.92	25	—	37.05	823.52
1901	553.35	40	32.01	25	—	66.78	717.14

Le nombre des sinistres et l'importance des indemnités allouées se déterminent par le tableau suivant. Nous y voyons en outre le montant des frais généraux et le total des dépenses.

Années	Les sinistres et les indemnités.					Frais généraux	Total des dépenses
	Indemnités de 2/3		Indemnités de 1/4		Total des indemnités		
	Nombre des sinistres	Montant des indemnités	Nombre des sinistres	Montant des indemnités	FRS.	FRS.	FRS.
1896	—	—	2	130	130.00	143.45	243.45
1897	1	186.66	2	205	391.66	18.50	410.16
1898	—	—	3	325	325.00	13.70	338.70
1899	1	173.33	4	340	513.33	24.77	538.10
1900	—	—	4	385	385.00	37.48	422.48
1901	1	242.37	3	280	522.37	141.10	663.47

Enfin, les recettes et les dépenses s'équilibrent en laissant des boni assez importants en fin de chaque exercice. La dernière colonne nous dit le montant de l'encaisse au 31 décembre.

Années	Les recettes et les dépenses		Les excédents		Encaisse au 31 décembre
	Les recettes	Les dépenses	Boni	Mali	
	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.
1896	928.94	243.45	685.49	—	685.49
1897	4002.76	410.16	592.62	—	1,278.41
1898	816.33	338.70	507.63	—	1,785.74
1899	787.43	538.10	252.33	—	2,037.07
1900	823.52	422.48	401.34	—	2,438.41
1901	717.14	663.47	55.67	—	2,494.08

La mutuelle d'Ellezelles se trouve donc dans une situation on ne peut plus prospère et l'importance de son encaisse lui permet d'envisager l'avenir avec la plus grande sérénité.

III. — La mutuelle de Wodecq.

La société St-Eloi a été fondée à Wodecq le 1^{er} avril 1896, et la reconnaissance légale lui a été octroyée le 8 mars 1897. Son président est M. René Plaitain et son secrétaire-trésorier M. le vicaire Derache.



1^o Organisation de la société.

La prime annuelle est de 1 franc pour cent francs de valeur assurée ; la taxe d'estampillage est de 50 centimes, et le droit d'entrée est, par animal inscrit, de 2 francs pour les nouveaux membres et de 1 franc pour les membres anciens.

Le montant des indemnités est de 1/4 de la valeur assurée si la viande est propre à la consommation et de 2/3 dans le cas contraire. Tous les membres sont obligés d'acheter de la viande et une liste des sociétaires est déposée chez le sinistré pour servir de contrôle. Si toute la viande n'est pas débitée, ce qui reste est porté chez ceux des membres qui ont omis d'aller acheter leur quote-part, et outre le prix de la viande, ils doivent payer le dérangement qu'ils ont occasionné.

2^o Les opérations de la société.

Le tableau suivant nous donnera une idée des opérations de la société pour chacun des 6 exercices allant de 1896 à 1901. Voyons d'abord le nombre des membres, ainsi que le chiffre et la valeur des animaux assurés.

Années	Nombre des membres	Les animaux assurés	
		Leur nombre	La valeur assurée
			FRS.
1896	404	438	46.840
1897	109	150	50.460
1898	122	180	62.360
1899	438	218	82.260
1900	440	240	86.750
1901	444	240	84.550

Voici maintenant quel est le total et le détail des recettes, pour chacun des exercices sociaux.

Années	Les cotisations		Les recettes diverses			Total des recettes
	des membres effectifs	des membres honoraires	Indemnités de la caisse de réassurance	Subsidés des pouvoirs publics	Subsidés du syndicat	
	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.
1896	353.70	—	—	—	400.00	455.70
1897	344.65	80.00	—	352.00	—	977.64
1898	806.51	80.00	—	25.00	—	911.51
1899	871.70	80.00	—	25.00	—	976.70
1900	959.65	65.00	103.62	25.00	—	1.153.23
1901	920.82	65.00	231.30	25.00	—	1.242.12

Le tableau suivant nous dira quelle a été l'importance des sinistres, le taux et le total des indemnités allouées, le chiffre des frais généraux, et enfin le montant global des dépenses pour chaque exercice.

Années	Les sinistres et les indemnités				Total des indemnités	Frais généraux	Total des dépenses
	Indemnités de 2/3		Indemnités de 1/4				
	Leur nombre	Leur montant	Leur nombre	Leur montant			
		FRS.		FRS.	FRS.	FRS.	FRS.
1896	—	—	2	206.25	206.25	53.34	259.56
1897	1	266.65	2	475.00	441.65	6.90	448.55
1898	1	444.65	8	770.00	914.65	45.40	926.75
1899	—	—	7	786.66	786.66	54.05	837.71
1900	2	466.00	5	475.00	941.00	44.00	955.00
1901	—	—	10	905.00	905.00	27.85	932.85

Enfin, les recettes et les dépenses s'équilibrent selon les indications du tableau suivant. Presque tous les exercices se clôturent par d'importants boni. La dernière colonne nous indique le montant de l'encaisse au 31 décembre de chaque exercice.

Années	Les recettes et les dépenses		Les excédents		L'encaisse au 31 décembre
	Les recettes	Les dépenses	Boni	Mali	
	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.
1896	455.56	259.56	196.44	—	196.44
1897	977.64	448.55	529.09	—	725.23
1898	911.51	926.75	—	45.24	709.99
1899	976.70	837.74	138.99	—	848.98
1900	1.453.23	955.00	498.23	—	1.047.21
1901	1.242.12	932.45	309.27	—	1.356.48
Total	5.746.00	4.360.72	1,374.72	15.24	4.356.48

La société est donc on ne peut plus prospère et sa situation financière ne laisse rien à désirer.

IV. — La mutuelle d'Everbecq.

La mutuelle de S^{te} Berlinda a été fondée à Everbecq, le 15 mars 1897, et la reconnaissance légale lui a été octroyée le 29 juin 1898. Son président est M. le docteur Balot, et son secrétaire-trésorier M. le vicaire Lepez.

1^o Organisation de la société.

La prime annuelle est de 1 franc par 100 francs de valeur assurée, la taxe d'estampillage est de 50 centimes, et le droit d'entrée d'autant de fois 10 centimes par cent francs de valeur assurée qu'il y a de centaines de francs en caisse.

Le montant de l'indemnité est de 30 % de la valeur assurée quand la viande est propre à la consommation et vendue 1 fr et 1,25 le kil. ; de 65 % de la valeur assurée quand il y a perte totale et que la viande est impropre à la consommation.

Les sociétaires sont obligés d'assister aux réunions trimestrielles sous peine d'une amende de 10 centimes ; en cas de sinistre, ils doivent acheter au moins un kilog. de viande.

2^o Les opérations de la société.

Le tableau suivant nous donnera une idée des opérations de la société pendant les 5 exercices sociaux allant de 1897 à 1901. Voyons d'abord l'importance numérique de la société, ainsi que le chiffre et la valeur des animaux assurés.

Années	Le nombre des membres effectifs	Les animaux assurés	
		Leur nombre	La valeur assurée
			FRS.
1897	144	226	68.135
1898	170	355	407.435
1899	210	430	440.300
1900	216	446	442.650
1901	210	426	443.700

Le tableau suivant nous donnera le détail et le chiffre global des recettes qui alimentent la caisse de la société.

Années	Les cotisations		Les droits		Les recettes diverses			Total des recettes
	des membres effectifs	des membres honoraires	d'entrée	d'estampillage	Indemnités de la caisse de réassurance	Subsidés des pouvoirs publics	Subsidés du syndicat	
	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.	FRS.
1897	3004.12	125.00	60.00	405.00	—	—	100.00	3594.12
1898	4198.32	120.00	75.00	45.00	—	—	—	4438.32
1899	4138.07	60.00	85.00	40.00	367.50	—	25.00	4655.57
1900	4200.00	55.00	64.00	46.00	401.24	—	25.00	4791.24
1901	4540.00	80.00	77.00	140.00	466.24	—	25.00	5228.24

Le détail et le montant total des dépenses s'établissent d'après le tableau suivant. Nous avons réparti les sinistres d'après le taux de l'indemnité allouée.

Années	Les sinistres et les indemnités				Total des indemnités	Cotisations à la caisse de réassurance	Frais généraux	Total des dépenses
	Indemnités à 30 %		Indemnités à 65 %					
	Nombre des sinistres	Montant des indemnités	Nombre des sinistres	Montant des indemnités				
1897	4	450,00	—	—	450,50	—	78,00	528,50
1898	6	641,50	1	162,50	804,00	—	23,00	827,00
1899	10	1.198,00	2	237,50	1.435,50	408,75	15,00	1.859,25
1900	16	2.234,50	1	292,50	2.527,00	442,18	27,00	2.996,18
1901	8	900,00	2	200,00	1.100,00	429,00	61,32	1.590,32

Enfin, les recettes et les dépenses s'équilibrent de la façon suivante, la dernière colonne indiquant le chiffre de l'encaisse au 31 décembre de chaque exercice social.

Années	Les recettes et les dépenses		Les excédents		Encaisse au 31 décembre
	Les recettes	Les dépenses	Bon	Mali	
	FR.	FR.	FR.	FR.	
1897	1391.12	508.00	883.12	—	883.12
1898	4198.32	827.00	3371.32	—	1804.41
1899	4138.07	1857.15	—	18.58	1785.05
1900	4200.00	2996.18	—	1064.01	731.85
1901	4540.00	1650.32	1100.59	—	1832.44
Total	9671.09	7888.35	2905.03	1072.59	1832.44

Les statistiques qui précèdent prouvent à toute évidence la prospérité de la mutuelle d'Everbecq et l'encaisse est largement suffisante pour parer aux éventualités de l'avenir.



CHAPITRE II.

La société d'assurance mutuelle du bétail chevalin.

La société St-Georges a été fondée à Flobecq le 8 décembre 1900, et la reconnaissance légale lui a été octroyée le 23 mars 1901. Sa sphère d'action comprend les communes d'Ellezelles, d'Everbecq, de Flobecq, de Ghoy, d'Ogy et de Wolecq. Son président est M Ernest Liénard, et son secrétaire-trésorier M. Adhémar Cambier.

I. — Organisation de la société.

La société assure tous les chevaux dits de labour, employés comme chevaux de trait soit dans les fermes, soit dans les exploitations d'industrie agricole. Pour être accepté, l'animal doit avoir une valeur d'au moins 500 francs et ne pas dépasser 1500 ; il doit être âgé d'au moins 2 ans, et cesse de faire partie de l'assurance dès qu'il a atteint sa 15^e année à moins que sa valeur ne soit encore supérieure à 500 francs. Les membres effectifs doivent faire inscrire tous leurs animaux qui se trouvent dans les conditions d'admissibilité ; il n'y a d'exception que pour les poulains âgés de 2 à 3 ans, dont l'assurance n'est obligatoire qu'à partir de la poussée des premières dents d'adultes.

Moyennant une taxe spéciale, la société assure également les juments poulinières contre les risques d'avortement et de poulinage, mais seulement à partir du cent quatre-vingt et unième jour de la gestation et jusqu'au trentième jour après la mise bas, et à condition que cette assurance soit contractée et la prime payée au moins un mois avant l'avortement ou le poulinage. Elle assure encore les poulains nouveau-nés, pendant le même temps et aux mêmes conditions que leurs mères. Ces deux dernières assurances sont facultatives. Toutefois, lorsqu'on fait assurer un cheval nouveau-né, on doit aussi faire inscrire la jument.

Le droit d'entrée est égal au quotient obtenu en divisant l'actif social par le nombre d'animaux assurés, sans que le versement puisse être inférieur à 2 francs par tête d'animal. Notons qu'on ne l'exige pas des membres qu'ils augmentent le nombre de leurs animaux assurés.

La cotisation est trimestrielle ; elle est de 50 centimes par 100 francs de valeur assurée. La taxe d'assurance pour poulinage est de 15 francs ; elle est également de 15 francs pour l'assurance des poulains nouveau-nés.

Le montant de l'indemnité est égal à la valeur de l'animal pour pertes résultant de mort naturelle ou accidentelle, ou de l'abatage d'un animal

soit à la suite d'une maladie ou d'un accident, soit par ordre de l'autorité en vertu des règlements sur la police sanitaire des animaux domestiques. L'indemnité pour la perte d'un poulain mort-né ou nouveau-né est fixée à 200 francs, mais elle n'est payable que si la perte a lieu après le cent quatre-vingtième jour de la gestation. Les indemnités allouées par l'Etat et le produit de la vente des dépouilles sont versés dans la caisse sociale ; si toutefois ces dernières recettes dépassent le montant de l'indemnité allouée par la société, l'excédent serait remis au sinistré. L'indemnité est payée pendant les 15 jours du sinistre.

II. — Les opérations de la société.

Le tableau suivant nous donnera une idée de l'activité de la société pendant l'exercice 1901.

Membres effectifs.	31
Animaux assurés.	
	Chevaux	51
	Poulains nouveau-nés	19
Valeur assurée		
	Chevaux	49.600 fr.
	Poulains nouveau-nés	3.800 fr.
Nombre des sinistres		
	Cheval	1
	Poulains	2
Indemnités payées		
	Cheval	250 fr.
	Poulains	400 fr.
En caisse au 1 ^{er} février 1901		540 fr. 52.

Notons que depuis le 1^{er} février 1902, le montant des indemnités pour poulain n'est plus que de cent francs.

CHAPITRE III.

Le syndicat d'élevage d'Ellezelles.

I. — Organisation de la société.

Le syndicat d'élevage, *La Bonne Laitière Ellezelloise*, a été fondé le 20 août 1899 sous forme d'Union professionnelle, et la reconnaissance légale lui a été octroyée le 7 octobre suivant. Son président est M. Léon Ergo et son secrétaire-trésorier, M. Laurent Rolland.



Cette société a pour but de favoriser l'élevage des animaux domestiques et d'arriver en particulier à l'amélioration de la race bovine locale par tous les moyens rationnels et notamment par la diffusion des notions d'hygiène et de zootechnie, par le recensement et l'inspection périodique du bétail et des étables, par le choix des reproducteurs, par la sélection des produits, par la tenue de livres généalogiques et enfin par l'octroi de primes de mérite et de conservation.

II. — Les opérations de la société.

Le tableau suivant nous donnera une idée de l'activité du syndicat d'Ellezelles pendant ces trois premiers exercices sociaux.

Années	Les assurés		Les recettes et les dépenses		En caisse au 31 décembre
	Le nombre des membres	Le nombre d'animaux inscrits	Les recettes	Les dépenses	
1899	33	—	FRS. 37.00	FRS. 41.28	25.72
1900	29	30	251.00	67.53	209.49
1901	32	32	99.24	88.75	219.65

Notons que plusieurs membres effectifs ont payé leur cotisation de 1 franc, sans toutefois jamais présenter d'animaux aux expertises.

CHAPITRE IV.

Règlement du syndicat régional de Flobecq.

Nous croyons utile de publier le texte des statuts votés à la séance de fondation du syndicat, le 29 juin 1893, avec les modifications que l'expérience y a fait apporter depuis.

I. — But de la société et formation.

Art. 1. — Le syndicat agricole a pour but de soigner, représenter et défendre les intérêts des cultivateurs de la contrée de Flobecq. — Pour en faire partie, il suffit d'être abonné au journal « *La Croix des Syndicats* ».

Art. II. — Il porte le titre de « Syndicat agricole de la contrée de Flobecq » et a son siège à Flobecq.

Art. III. — Pourront être exclus de la société par l'assemblée générale à la majorité des 2/3 des membres présents, tous membres qui auraient posé sciemment un acte préjudiciable au syndicat, ou enfreindraient le présent règlement. — Le membre exclu du syndicat ou qui le quitte volontairement, perd tout avantage résultant de la société.

II. — Administration.

Art. IV. — Le syndicat est administré par un comité composé de 12 à 18 membres (2 ou 3 par commune). Ils sont nommés par l'assemblée générale à la réunion obligatoire du mois de décembre, pour un terme de trois ans. En cas de décès ou démission d'un membre du comité, il sera pourvu à son remplacement à la première réunion de l'assemblée générale.

Art. V. — Le comité d'administration nomme dans son sein une commission composée d'un Président, un Vice-Président, un Trésorier et un Secrétaire, qui ont les pouvoirs et les charges d'usage.

Cette commission est chargée d'administrer l'avoir social et de faire au nom du syndicat toutes opérations, démarches ou pétitions utiles aux cultivateurs.

L'avoir social sera déposé à la Caisse d'Épargne sous la garantie de l'État, par le Trésorier.

Art. VI. — Le comité d'administration se réunit sur convocation, aussi souvent que l'exigent les affaires sociales : les administrateurs s'engagent sur l'honneur à assister régulièrement à ces réunions.

Art. VII. — Le Président ou son délégué assiste aux déchargements et veille spécialement à la stricte application de la loi sur la falsification des engrais et des denrées alimentaires.

III. — Assemblée générale.

Art. VIII. — Il y a annuellement deux assemblées générales, le 1^{er} en Mai, la seconde en Décembre.

IV. — Conseil d'arbitrage et de contrôle.

Art. IX. — Il sera nommé, en dehors du comité d'administration, un conseil d'arbitrage composé de 3 personnes. M. le doyen d'Ellezelles (ou son délégué) fait de droit partie de ce conseil, qui jugera en dernier ressort, toutes contestations qui pourraient surgir dans le syndicat.



Le même conseil a aussi la surveillance des affaires de la société et le droit de contrôle le plus étendu.

Les membres du conseil d'arbitrage et de contrôle sont nommés pour 3 ans par l'assemblée générale : ils sont rééligibles.

V. — Opérations.

Art. X. — Toute demande de marchandises sera faite à l'un des administrateurs, par écrit, et aux jours et heures de réunion, soit générale, soit locale. Elle sera accompagnée de la remise d'une avance sur le prix total de la commande. — Le solde sera payé lors de la délivrance de la marchandise, entre les mains du trésorier ou de son délégué.

Art. XI. — La part de l'intéressé qui ne prendrait pas dans les 48 heures de l'arrivée, la marchandise qu'il a commandée, sera reprise par le syndicat qui pourra confisquer l'avance payée lors de la commande. — Les frais de chômage sont à la charge de celui qui aura occasionné le retard.

Art. XII. — Le conseil d'administration a le pouvoir d'autoriser l'admission des commandes de personnes étrangères au syndicat, moyennant le versement dans la caisse de la société, d'un franc par 100 kilos.

VI. — Caisse.

Art. XIII. — La caisse sera tenue par le Trésorier. — Il en sera dressé un état sommaire à chaque réunion du comité d'administration. — Le Trésorier présentera son bilan à l'assemblée générale du mois de décembre.

VII. — Dissolution et liquidation.

Art. XIV. — La dissolution ne pourra être votée qu'à la majorité des 2/3 des membres du syndicat. Chaque associé aura part dans le capital au prorata du chiffre de ses opérations.

VIII. Modifications et cas imprévus.

Art. XV. Les modifications au présent règlement devront être votées par les 2/3 des membres du conseil d'administration et approuvées de même façon par l'assemblée générale.

Art. XVI. — Les cas non prévus par le règlement seront réglés par le Conseil d'administration, à la majorité des 2/3 des membres présents.

TABLE DES MATIÈRES.

Introduction	3
I. Les syndicats agricoles d'achat en Belgique	3
II. Les monographies d'œuvres sociales et agricoles	5
CHAP. I. Historique du syndicat	8
I. Le milieu économique et social	8
1° Le sol de la région	8
2° Les cultures	8
3° Le bétail	9
II. La genèse de l'idée syndicale	9
1° Les premières origines	9
2° La campagne de propagande syndicale	10
III. La création du syndicat	10
1° La séance de fondation	10
2° La mise en marche du syndicat	11
IV. Les développements successifs du syndicat et sa situation actuelle	12
V. Les œuvres complémentaires du syndicat	12
VI. Les chevilles ouvrières du syndicat régional de Flobecq	13
CHAP. II. Organisation interne du syndicat de Flobecq	15
I. La nature de ce syndicat	15
II. Les sections du syndicat de Flobecq	15
III. Les pouvoirs directeurs	16
1° Le conseil d'administration	16
2° Le comité exécutif	17
3° Le conseil d'arbitrage	17
IV. Organisation du service des achats en commun	17
1° Le groupement des commandes	17
2° Les contrats relatifs aux achats collectifs	19
3° La distribution des marchandises	20
4° La fixation du prix des marchandises et les paiements	22
5° Les analyses	24
V. Organisation du magasin syndical	24
VI. Les réunions syndicales	25
CHAP. III. La marche des affaires et les opérations faites	27
I. L'importance numérique du syndicat	27
II. La statistique des achats faits en commun	28
§ I. Les achats d'engrais	28
1° Les engrais phosphatés	28
2° Les engrais azotés	29
3° Les engrais potassiques	30
4° Les engrais divers	31



§ II. Les achats de denrées alimentaires	31
1° Les achats du syndicat régional	32
2° Les achats de la section d'Ellezelles	33
§ III. Récapitulation générale	34
§ IV. La statistique des analyses.	35
1° Les analyses d'engrais	35
2° Les analyses de tourteaux.	36
§ V. Le tableau général des recettes et des dépenses.	36
1° Les recettes et les dépenses	36
2° Les bénéfices et l'encaisse.	37
III. Les opérations du magasin syndical	38
§ I. Les entrées de marchandises en magasin	38
1° Les entrées de nitrate	38
2° Les entrées de superphosphate.	39
§ II. Les sorties de marchandises emmagasinées	39
1° Les sorties de nitrates	39
2° Les sorties de superphosphate	41
§ III. Le compte des recettes et des dépenses	42
1° Les recettes et les dépenses en 1900	42
2° Les recettes et les dépenses en 1901	42
IV. Les machines syndicales	43

A N N E X E S .

Les œuvres complémentaires du syndicat régional de Flobecq

CHAP. I. Les sociétés d'assurance mutuelle du bétail bovin.	45
I. La mutuelle de Flobecq	45
1° Organisation de la société.	45
2° Les opérations de la société	46
II. La mutuelle d'Ellezelles	47
1° Organisation de la société.	48
2° Les opérations de la société	48
III. La mutuelle de Wodecq	49
1° Organisation de la société.	50
2° Les opérations de la société	50
IV. La mutuelle d'Everbecq	51
1° Organisation de la société.	52
2° Les opérations de la société	52
CHAP. II. La société d'assurance mutuelle du bétail chevalin	54
I. Organisation de la société	54
II. Les opérations de la société	55
CHAP. III. Le syndicat d'élevage d'Ellezelles	55
I. Organisation de la société	55
II. Les opérations de la société	56
CHAP. IV. Les statuts du syndicat de Flobecq.	56

